



Collectivités territoriales / Etat : vers une nouvelle définition d'une politique de décentralisation culturelle ?

Débat animé par Didier Perrier

Avec : Claude Mollard, Philippe Henry, Guy Saez,
François Mairey, Didier Salzgeber, Denis Declerck

Mardi 15 juillet 2008
Cloître Saint-Louis, Avignon

Sommaire

Introduction	2
Didier Perrier, Vice-président d'Actes-Pro.....	2
Etapes de la décentralisation, les enjeux actuels, les impasses, les manques	4
Claude Mollard, ancien Directeur au Ministère de la Culture, expert culturel.....	4
Philippe Henry, Maitre de conférences au Département d'Etudes Théâtrales du l'Université Paris 8 – Saint-Denis, membre d'Autre(s)pARTS	8
Culture/territoire/action publique : quelles articulations ?	15
Guy Saez, Directeur de recherche au CNRS Sciences de l'homme et de la société, Directeur de l'UMR Pacte, Enseignant à l'Institut d'études politiques de Grenoble.....	15
François Mairey, Animateur du collectif La Forge (80).....	17
Interrégionalité, moyen d'une nouvelle définition d'une politique de décentralisation culturelle ?	26
Didier Salzgeber, Directeur de l'ARTECA, Centre de ressources de la culture en Lorraine..	26
Et l'Etat ?	33
Denis Declerck, Inspecteur du théâtre, Coordination générale des Entretiens de Valois, DMDTS, Ministère de la Culture et de la Communication.....	33

Introduction

Didier Perrier, Vice-président d'Actes-Pro

Mesdames, Messieurs, je tiens à vous souhaiter la bienvenue à l'Espace Saint-Louis pour ce débat organisé par Actes-Pro avec le soutien du Conseil régional de Picardie.

Ce débat ne sera pas animé par Samuel Wahl qui a décliné hier notre invitation. C'est donc un membre d'Actes-Pro qui prend en charge au pied levé la modération de ce débat qui a pour intitulé : Collectivités territoriales / Etat : vers une nouvelle définition d'une politique de décentralisation culturelle ?

Pourquoi un tel débat est-il initié par l'association des compagnies professionnelles de spectacle vivant de Picardie ? Parce qu'Actes-Pro créée en avril 2002, et qui regroupe aujourd'hui 24 structures professionnelles de spectacle vivant sur l'ensemble des trois départements picards (Aisne, Oise, Somme) a décidé résolument de se mêler de ce qui la regarde.

Fédérés autour d'une charte déontologique, les adhérents affirment leur volonté de faire participer les compagnies professionnelles aux débats et discussions sur les politiques culturelles mises en place, de devenir un interlocuteur des enjeux à venir de la décentralisation et d'apporter une capacité de vécu et d'analyse enrichie sur le terrain de l'action culturelle et artistique. C'est cette volonté qui nous amène aujourd'hui à nous questionner, à vouloir confronter, à mettre en perspective.

L'idée généreuse de la démocratisation culturelle était de permettre au plus grand nombre d'avoir accès aux œuvres. Pour atteindre cet objectif, les aides à la vie culturelle et artistique se partageaient, et se partagent, entre l'Etat, les Régions et les autres collectivités territoriales. Depuis quelques années, et ce n'est pas faire injure à l'Etat de le dire, nous constatons un désengagement de l'Etat, une disparition dirons certains, qui engendre de nouveaux rapports.

Par ailleurs, les collectivités territoriales et tout particulièrement les conseils régionaux se sont de plus en plus investis et ont mis en place des politiques culturelles plus ou moins volontaristes. Sur le terrain, la traduction de ce nouveau partenariat Etat, Régions et collectivités territoriales apparaît souvent difficile et les responsabilités et les compétences respectives parfois floues. Il faut donc s'interroger sur les outils, les cadres, les règles mises en place et voir quel cas l'on fait, dans cette nouvelle organisation des valeurs que porte la République, à savoir, entre autres, les services publics de la culture et de l'éducation.

Une des réponses proposées par les Régions à la réalisation d'un grand projet de décentralisation culturelle serait l'interrégionalité : prémices d'un virage vers un fédéralisme culturel ?

Et l'Etat qu'en pense-t-il ? Que met-il en place pour remplir ces missions qu'il aime nommer régaliennes ? Comment favorise-t-il la circulation des idées ? Comment crée-t-il un espace où les règles seraient appliquées de façon identique que l'on soit basque, breton, picard ou alsacien ? Les entretiens de Valois sont-ils un moyen de réfléchir ensemble à l'avenir du spectacle vivant... sans moyen ?

Le système de financements croisés Etat / Régions / Collectivités territoriales, garant d'une certaine liberté va-t-il résister à la modernisation de l'Etat et est-on en train d'inventer de nouvelles valeurs : rentabilité, loi du chiffre...

Autant de questions qui méritent d'être soulevées et débattues cet après-midi.

Je remercie donc en premier lieu tous les intervenants présents à cette table pour leur disponibilité et la confiance qu'ils nous accordent par leur présence aujourd'hui.

Je vais donc les présenter :

- Philippe Henry, Maître de conférences au Département d'Etudes Théâtrales de l'Université Paris 8 – Saint-Denis, membre d'Autre(s)pARTS
- Claude Mollard, ancien Directeur au Ministère de la Culture, expert culturel
- Guy Saez, Directeur de recherche au CNRS Sciences de l'homme et de la société, Directeur de l'UMR Pacte, Enseignant à l'Institut d'études politiques de Grenoble
- François Mairey, Animateur du collectif La Forge (80)
- Didier Salzgeber, Directeur de l'ARTECA, Centre de ressources de la culture en Lorraine
- Denis Declerck, Inspecteur du théâtre, Coordination générale des Entretiens de Valois, DMDTS, Ministère de la Culture et de la Communication

Ce débat va se dérouler autour de quatre axes.

- Le premier axe s'appelle « Etapes de la décentralisation, les enjeux actuels, les impasses, les manques ... ». Deux intervenants : Claude Mollard et Philippe Henry.
- Deuxième axe : « Culture/territoire/action publique : quelles articulations ? ». Intervenants : Guy Saez et François Mairey.
- Troisième axe : « Interrégionalité, moyen d'une nouvelle définition d'une politique de décentralisation culturelle ? » avec Didier Salzgeber.
- Et enfin une dernière partie intitulée : « Et l'Etat ? » avec Denis Declerck qui nous fera un point sur « Les Entretiens de Valois : un moyen de réfléchir ensemble à l'avenir du spectacle vivant »

Chaque intervenant dispose de dix minutes et à chaque fin de « module » il y aura des échanges avec la salle afin de ne pas se noyer dans une suite d'interventions et pouvoir rebondir au plus près.

Je vais donc passer tout de suite la parole à Claude Mollard.

Etapes de la décentralisation, les enjeux actuels, les impasses, les manques ...

Claude Mollard, ancien Directeur au Ministère de la Culture, expert culturel

Merci et d'abord, je voudrai préciser que j'interviens à la fois comme ayant exercé des fonctions au sein de l'Etat mais également comme ayant été expert pour le compte de collectivités locales.

Dans mon expérience, j'ai donc à la fois une connaissance, une approche, des deux versants de la question qui nous est posée sur la décentralisation, question urgente à laquelle il n'est, soit pas apportée de réponses aujourd'hui, soit des réponses qui vont un peu dans tous les sens. Dès lors, les partenaires de la vie culturelle se sentent un peu tiraillés, parfois même perdus, par une impression de désordre qui règne entre l'Etat et les collectivités locales.

Je parlerai d'abord des étapes et ensuite des leçons que l'on peut en tirer.

Les étapes.

J'en vois trois principalement si l'on commence en 1981, date à laquelle j'étais auprès de Jack Lang, au Ministère de la Culture pour m'occuper du doublement du budget de la culture. C'était l'époque où il y avait un budget de la culture.

Ce qui caractérise les choses, c'est qu'il y a, en permanence, des décalages entre l'évolution de la vie politique et l'évolution de la vie culturelle.

Sur le plan de la vie politique, en 1981-82-83, le Parlement adopte les lois de la décentralisation politique et à ce moment-là, on est en retard dans la politique culturelle puisqu'il n'y a même pas d'échelon déconcentré en région. Les DRAC sont alors créées. En réalité elles ont été créées un petit peu avant, en 1978-79 pour la région Ile-de-France. Mais on crée véritablement les Directions régionales des affaires culturelles, c'est-à-dire les représentations en région de l'Etat central, entre 1981 et 1983 avec des représentants dans les différentes disciplines, sur le plan vertical : représentant du théâtre, représentant des arts plastiques et autres.

A l'époque de la discussion des lois de décentralisation à laquelle j'ai participé, l'instruction donnée par Jack Lang était de dire de ne pas décentraliser ce qui n'a pas encore été constitué au sein même du Ministère de la Culture. Commençons par constituer l'Etat, profitons de ce que nous avons enfin un budget de la culture qui se tienne et ensuite on pourra décentraliser. Mais cela ne peut pas se faire tout de suite, il faut de toute façon adopter des habitudes et il faut que les élus puissent prendre le temps de concevoir eux-mêmes des politiques culturelles, se former, etc.

Il y a donc eu une attitude de différé en quelque sorte. D'ailleurs, cette attitude n'était pas uniquement celle de Jack Lang. Elle était également celle des élus qui, au fond, trouvaient pratique de bénéficier de la nouvelle manne publique de l'Etat et qui étaient également favorables à ce que l'on appelle les financements croisés. On a donc connu une époque de création d'institutions. Moi-même, par exemple j'ai impulsé la création des Fonds régionaux d'art contemporain qui ont été financés à parts égales entre l'Etat et les Régions. Les Régions étaient une nouvelle entité, elles arrivaient sur ce terrain.

Nous avons donc une première étape de décalage entre la décentralisation qui se fait et une déconcentration qui naît de la part de l'Etat.

Dix ans plus tard, c'est la deuxième étape, lorsque, dans les années 1990-92-93 des questions commencent à se poser. René Rizzardo, par exemple, est chargé d'un rapport par le Ministre sur les financements croisés : faut-il aller plus loin ? Comment peut-on développer la décentralisation ? Moi-même, je fais à l'époque un rapport sur l'aménagement culturel du territoire avec Bernard Latarjet et d'autres. On commence à poser la question de la dimension du territoire en matière de politique culturelle. On pose également celle de la

question de la décentralisation. Mais à ce moment-là, on bute sur le début de la régression du budget de l'Etat. C'est-à-dire que de 1993 à aujourd'hui, le budget du Ministère de la Culture ne cesse de diminuer. Cette diminution est occultée parce que les princes qui nous gouvernent sont malins. Par exemple, en 1994-95, on réduit le budget de la culture, mais on fait apparaître une augmentation devant le Parlement parce que l'on y intègre la Direction de l'architecture qui avait quitté le budget de la culture. Cela fait plus 500 millions qui tombent du ciel tout d'un coup, on dit donc « vous voyez ça a augmenté » ; sauf qu'à voilure comparable cela a diminué. Et puis, un an ou deux ans après on intègre la Cité des sciences et de l'industrie ; on la fait passer du budget de la recherche au Ministère de la Culture, où elle n'a pas grand-chose à faire d'ailleurs, et cela fait 500 millions de plus. En fait, cela ne correspond pas à des moyens nouveaux. Dans le même temps on réduit les subventions destinées aux acteurs de la vie culturelle. Et dans une phase comme celle-là, il est difficile de décentraliser parce que la décentralisation suppose un passage de relais, et donc une négociation. En réalité, les collectivités locales sont prêtes à prendre une plus grande responsabilité à condition qu'on leur transfère les moyens. Mais l'Etat n'ayant plus les moyens ne le fait pas. Par ailleurs, les ministres changent tous les ans ou tous les deux ans. Aucun, qu'il soit de droite ou de gauche n'a donc le temps matériel d'engager cette réforme.

On se trouve alors, au terme de cette deuxième période, dans une situation où il y a une intrication complète, un chevauchement des responsabilités.

J'en donne trois exemples :

Pour monter un projet d'investissement culturel, il faut l'accord de l'Etat, de la Région, parfois du Département, ou en tout les cas de la commune ou de l'intercommunalité ; ce qui suppose des accords politiques, des négociations, etc., ce qui est très lent. Alors, les apôtres des financements croisés y voient un avantage : lorsque l'on a passé l'accord, on peut penser qu'on en a pour une certaine durée et que ce consensus permet de penser dans la durée. Mais, les élections ne tardent pas à arriver, et le consensus peut donc être remis en cause. Si bien que ce système de financements croisés est très lourd, très complexe puisque, tout le monde est compétent dans tout. C'est-à-dire que l'Etat est compétent dans tous les domaines culturels et les seules matières qu'il a décentralisées en 1982-83, ce sont les archives et les bibliothèques de prêts aux départements. Un point c'est tout. Les régions n'ont pas de compétences propres. Elles peuvent s'occuper de patrimoine si elles l'entendent, elles peuvent lancer une politique d'éducation artistique si elles le veulent, mais elles n'ont pas de domaines particuliers et tout le monde est compétent pour tout. C'est donc ce système de financements croisés qui fait, qu'au gré des volontés politiques des uns ou des autres, les projets avancent ou reculent.

Une deuxième source de chevauchement et de manque de lisibilité se trouve entre les administrations centrales du Ministère et les Directions régionales des affaires culturelles puisque l'on va, à défaut de faire une décentralisation, faire une déconcentration c'est-à-dire que les crédits qui étaient gérés rue de Valois vont être gérés dans les Directions régionales des affaires culturelles. Mais, les fonctionnaires qui géraient ces crédits restent rue de Valois et veulent donc continuer à s'occuper de la gestion. On n'est donc pas allé jusqu'au bout de la déconcentration qui voulait que l'on réduise la taille des directions du Ministère, et que l'on augmente celle des Directions régionales des affaires culturelles, d'où des conflits entre Paris et les régions.

Troisième intrication cette fois-ci au plan régional entre les DRAC –représentantes du Ministère de la Culture qui ont la gestion de crédits déconcentrés– et puis les Conseils régionaux qui créent des directions régionales des affaires culturelles avec des compétences qu'elles se sont attribuées en confiant souvent la responsabilité à d'anciens directeurs de DRAC. Par exemple, en région PACA, le directeur adjoint chargé des affaires culturelles est aussi un ancien directeur de DRAC. Il a été Drac dans quatre postes successifs. Ce responsable de la politique culturelle de la région PACA a donc forcément les réflexes d'un directeur régional des affaires culturelles et a une manière de traiter les dossiers qui est voisine de celle de son collègue avec qui il négocie. C'est donc une source de complications. C'est aussi vrai pour les communes. L'adjoint chargé de la culture de la ville de Lyon était lui-

même un ancien directeur régional des affaires culturelles. Vous voyez donc la complexité dans laquelle se trouve cette administration de la culture qui, tantôt a une face Etat, tantôt a une face ville, tantôt une face région et qui est gérée, en faite, par les mêmes personnes ayant la même formation et venant du même milieu.

Cela montre donc une confusion et cela pose des problèmes sur lesquels je vais arriver.

Troisième étape : c'est l'étape actuelle, avec un grand point d'interrogation.

On réorganise le Ministère de la Culture et en général, lorsque l'on fait une politique de l'organigramme c'est que l'on n'a pas de politique culturelle à faire. On occupe donc les fonctionnaires à se réorganiser, ça ne mange pas de pain et ça permet, éventuellement, faire des mouvements et puis cela occupe les gens. C'est peut être un peu simpliste mais j'aime parler clair et vrai. J'en parle périodiquement avec Jack Lang qui pense exactement la même chose.

Il y a 3-4 ans, 5 ans, on réforme la DMDTS : on fusionne la musique, la danse, mais pendant qu'on fusionne, pendant que Dominique Wallon fusionne ces directions, que fait-il comme politique culturelle ? On ne peut pas tout faire à la fois. Aujourd'hui on crée trois grandes directions générales. On va alors simplifier puisqu'on ramène le nombre de directions de 12 à 3. On simplifie nous dit-on : un directeur général chargé de la création et de la diffusion, un directeur général chargé des patrimoines : les musées, le patrimoine, l'architecture,... et un directeur général chargé des médias. Très bien mais comment va-t-on traiter de la même manière la création dans le domaine du théâtre, de la musique, de la danse et dans le domaine des arts plastiques que je connais mieux ? Ca n'a rien à voir, ce ne sont pas les mêmes personnes, ce ne sont pas les mêmes méthodes, ce ne sont pas les mêmes durées, ce ne sont pas les mêmes apprentissages, ce ne sont pas les mêmes finalités... Il y a une sorte de création alors que l'on veut simplifier. En réalité, ne crée-t-on pas un échelon supplémentaire, une sorte de ministre adjoint qui sera le directeur général chargé de ? Parce que l'on ne pourra pas se passer des directions verticales puisqu'il a des spécificités des disciplines et, autant l'excès de disciplines est critiquable, autant le fait d'ignorer ces disciplines l'est également. Je crains donc que l'on ait là, au final, une manière d'éloigner les administrations de la culture de ses usagers, de ses destinataires, de ses correspondants.

Quels sont alors les leçons de ces étapes ? C'est mon deuxième point :

Impasses, enjeux, manques

Il y a d'abord une réalité qu'il faut affirmer, c'est celle des financements. Les faits ce sont les chiffres.

J'ai fait avec minutie une étude de l'évolution des budgets de l'Etat et des collectivités locales, en 1978, en 1993 et 2004.

C'est difficile parce que l'Etat qui est chargé de la vision d'ensemble, et notamment de l'évaluation statistique des politiques culturelles, ne tient plus ses statistiques avec la même rigueur qu'autrefois, si bien que les séries statistiques ne sont plus homogènes. Par exemple, pour les communes on n'a pas les détails, on n'a que les communes de plus de 10 000 habitants alors qu'auparavant on avait l'ensemble des communes. Il faut donc se débrouiller pour faire coller les chiffres, cela devient difficile. C'est une abdication, je trouve, d'une responsabilité importante de l'Etat : celle de l'éclairage du champ culturel, et ceci est critiquable. J'ai fait cette étude pour actualiser un « Que sais-je » sur l'ingénierie culturelle pour une troisième édition.

Je me suis rendu compte qu'en 1978, le budget du Ministère de la Culture représentait 33% de l'ensemble du budget des collectivités locales. L'Etat était donc relativement peu financeur par rapport au budget des collectivités locales en 1978 c'est-à-dire avant 1981.

En 1993, la part du Ministère de la Culture était passée à 50% du budget des collectivités locales. Je pense qu'en 1993, l'Etat était en position relativement forte pour décentraliser. Il ne faut pas être pauvre pour décentraliser, il faut être riche, c'est mon point de vue. Ou, si un jour il y a une décentralisation d'un Etat pauvre et impécunieux, cela se fera dans de

mauvaises conditions parce que les collectivités locales risquent de ne pas pouvoir prendre en charge leurs responsabilités nouvelles avec le niveau d'exigence que l'on pourrait souhaiter.

Récemment, en 2004, la part du budget du Ministère de la Culture par rapport aux collectivités locales était de 45%. Elle a donc baissé déjà de 5% par rapport à 1993. On voit donc bien que l'on n'est pas arrivé absolument au niveau qui était celui de 1978, des périodes de Giscard d'Estaing, mais on n'est pas du tout au niveau de l'époque Mitterrand. On est donc parti de bas, puis on est monté à 50%, et on est descendu à 45%. Demain on sera peut-être à 40%.

Cette réalité est donc un fait, à partir duquel il faut réfléchir à l'état de la décentralisation.

Une deuxième considération sur les impasses, les enjeux, se trouve dans la question de la centralisation, la question d'un Etat dans le domaine de la culture, du rôle de l'Etat. Est-ce qu'il doit rester des missions au niveau de l'Etat ? Lesquelles ?

Nos amis allemands sont jaloux de nous lorsqu'ils se rendent compte que le Ministre de la Culture peut réunir ses 22 directeurs régionaux des affaires culturelles en compagnie du Ministre de l'Education nationale qui réunit ses 28 recteurs. Les recteurs et les directeurs régionaux des affaires culturelles travaillent ensemble pendant une journée pour développer une politique d'éducation artistique.

Quand j'étais auprès de Lang, en 2000, pour lancer la politique d'éducation artistique, on a pu par circulaire lancer la politique d'éducation artistique et, en quelques mois, la mettre en œuvre. C'est l'avantage d'un système hiérarchique, napoléonien. Je ne dis pas que ça soit l'idéal, parce que le revers de la médaille, c'est qu'il suffit de changer de ministre pour qu'il puisse faire exactement le contraire et donc, en quelques semaines, arrêter la politique que vous aviez lancée. C'est ce qui c'est passé d'ailleurs avec Ferry lorsqu'il a succédé à Lang en 2002. Il y a donc des avantages et des inconvénients.

Mais, il y a quand même des fonctions que seul l'Etat, à mon avis, peut remplir qui sont des fonctions de régulation des inégalités, parce que s'il y a une politique culturelle, c'est pour lutter contre les inégalités culturelles. Or, pour l'instant une logique de décentralisation purement régionale, sans régulation, sans compensation entre régions, fait que les régions riches auront plus d'investissements culturels et les régions pauvres, moins. Si ce n'est pas le rôle de l'Etat de corriger les inégalités, de qui est-ce donc le rôle ?

Je dirais qu'il y a également une logique déontologique qui consiste à fixer les règles concernant les professions, les droits d'auteur pour ne citer que celles-là. Il y a une logique sur l'objectif de démocratisation et je crains beaucoup que, lorsque l'on parle de réduire voire même de faire disparaître le rôle de l'Etat en matière culturelle, finalement, on abdique en face de la responsabilité de permettre l'accession de tous les français aux œuvres de la culture et de l'esprit.

Une autre responsabilité est celle de la création. C'est peut-être là que nous avons le plus de questions à poser parce que la politique culturelle française investit beaucoup, globalement, par rapport à d'autres pays ; et quels sont ses résultats ?

Dans le domaine des arts plastiques que je connais assez bien, les artistes français arrivent en termes de notoriété, en termes de mesure, en termes de cote et même de notoriété, derrière les artistes anglais, allemands, italiens, américains et beaucoup d'autres. Est-ce à dire que notre politique culturelle n'est pas efficace ? Et qu'est-ce que cela veut dire une politique culturelle efficace ?

Je crois donc que nous avons là des questions à nous poser. Notre système d'aide à la création est bon ? L'Etat est-il suffisamment neutre dans ce domaine ?

Mon hypothèse est la suivante : le système est devenu tellement complexe, tellement peu lisible que seule une minorité de bénéficiaires arrivent à s'y retrouver. J'en parle parfois avec des artistes qui me disent qu'ils pourraient passer leur temps à négocier dans les arcanes ministérielles des subventions pour ceci ou pour cela mais alors ils ne travailleraient plus. S'ils font ce travail de recherche de subventions, lesquelles sont difficiles à obtenir, il faut également adhérer à des valeurs, qu'on le veuille ou non, qui sont défendues, promues par les représentants de l'Etat ou des Régions. Dans ce cas ne va-t-on pas vers un art officiel,

un art convenu et est-ce que ce n'est pas cela qui, finalement, bloque la notoriété de la France au plan de la création, en tout cas dans le domaine des arts plastiques ? Peut-être pas dans les autres domaines, mais dans celui que je connais bien on peut se poser la question. N'y a-t-il pas là une complexité telle qu'elle favorise une politique de réserve, une politique de clientélisme, osons le mot, qui n'est pas favorable à la rapidité d'évolution des idées, des mentalités, etc. ?

En face de cela il y a deux réactions : soit on dit qu'il faut privatiser, qu'il faut le système américain auquel je suis hostile parce que cela veut dire, à terme, marchandisation, soit on dit qu'il faut décentraliser.

Je dirais que l'on n'est pas obligé de décentraliser dans le domaine territorial uniquement, on peut décentraliser fonctionnellement c'est-à-dire que l'on peut favoriser la création d'associations, de structures indépendantes, autonomes, avec lesquelles l'Etat passe des accords de 1, 2 ou 3 ans et qui sont des accords de décentralisation, de gestion, de développement artistique. Je pense qu'il faut imaginer des systèmes de décentralisation qui soient plus dynamiques, plus novateurs que la seule décentralisation territoriale. Je pense également, qu'en définitive, le moment est venu, mais il faudrait du courage politique pour le faire, de brasser à nouveau les cartes et engager une véritable décentralisation. Mais cela suppose une loi, cela suppose un compromis à passer entre l'Etat, les élus de ce pays. Il y a 500 000 élus en France. C'est donc beaucoup de monde. Nous avons le Sénat, qui représente ces élus notamment les élus ruraux, qui est la chambre la plus conservatrice du monde, plus conservatrice que la chambre des Lords puisqu'elle ne peut jamais changer de majorité. On a donc un système particulièrement bloqué. Le moment n'est-il pas venu de secouer un peu cette armature ? Ce n'est pas la réforme constitutionnelle qui est en cours de discussion qui touche à cette question. On a voulu mais finalement on n'y touche pas. Le Sénat reste arc-bouté sur la sauvegarde des intérêts départementaux, cantonaux dans un monde qui est international et qui est cybernétique. Je veux dire qu'il y a une sorte de paradoxe qui a des conséquences dans le domaine culturel et dans le domaine de la décentralisation culturelle. Est-ce qu'il n'est pas temps d'imaginer un Sénat qui serait à la fois économique, social et culturel et qui représenterait les forces réelles dans ces trois dimensions ? Voilà le genre de question que j'ai envie de poser au terme de cette réflexion. Merci.

Didier Perrier

Merci à vous.

Je vais donc passer la parole à Philippe Henry.

Philippe Henry, Maitre de conférences au Département d'Etudes Théâtrales du L'Université Paris 8 – Saint-Denis, membre d'Autre(s)pARTS

Bonjour.

Dans cette intervention, je m'en tiendrai au plan des enjeux un peu généraux. Laissons peut-être à la suite de nos échanges le soin de descendre dans le détail des problèmes. Je voudrais évoquer essentiellement quatre idées centrales en me référant d'abord au spectacle vivant comme toile de fond mais pas forcément uniquement.

- Première idée : ne pas se tromper d'époque.
- Deuxième idée : redéfinir un intérêt public pertinent pour notre temps.
- Troisième idée : articuler mieux l'artistique, le culturel et le socio-économique.
- Quatrième idée : réinventer une subsidiarité structurelle entre les pouvoirs publics.

- Première idée : il s'agit de ne pas se tromper d'époque.

Depuis un demi-siècle et de façon plus précise ces 30 dernières années, on voit bien que les mondes de l'art se sont développés, transformés, hiérarchisés, professionnalisés avec l'aide plus ou moins affirmée selon les secteurs des pouvoirs publics, le spectacle vivant étant particulièrement aidé. Dans le même temps, on voit aussi que les modes d'accès aux productions artistiques et de nos concitoyens se sont largement transformées, en particulier via les industries culturelles. Leurs trajectoires culturelles se sont pluralisées et plus nettement individualisées. On se trouve alors aujourd'hui véritablement face à des filières artistiques. Si je prends l'exemple du spectacle vivant, on voit bien que ces filières sont très souvent polarisées, entre d'un côté, un grand nombre de micro-entreprises –pas forcément mais assez souvent situées du côté de la production, je pense aux compagnies en particulier– et puis de l'autre côté, un nombre beaucoup moins grand d'établissements de plus grande importance, je pense en particulier aux grands établissements scéniques labellisés qui, de fait, disposent de l'essentiel des moyens disponibles. Le spectacle vivant est d'ailleurs intéressant parce que par rapport à d'autres secteurs, il illustre un cas où il reste encore beaucoup de ce que j'appelle des organisations médianes, c'est-à-dire des choses qui sont à la fois entre cet amont très morcelé de la filière, et son aval plus concentré. Ces organisations sont aussi médianes au sens où elles se trouvent à la croisée entre la culture spécifique portée par les professionnels de l'art, mais aussi l'ensemble des cultures vécues, importées par les populations dans leurs propres milieux sociaux. En tout cas, aujourd'hui, l'organisation du spectacle vivant et sa socio-économie ne sont pas des dimensions externes ou subalternes. La socio-économie fait aujourd'hui partie intégrante des mondes de l'art et je crois qu'il y a là un certain nombre de choses à considérer.

Dans ces conditions, on n'est plus dans les années 1970, on est dans un autre monde. Les objectifs premiers des politiques publiques de décentralisation artistique d'après-guerre sont pour le moins à redéfinir.

- Deuxième idée : redéfinir un intérêt public pertinent pour notre temps.

Je vois quatre ou cinq points :

- La démocratisation de l'accès aux œuvres d'excellence, en particulier via des équipes ou des équipements territorialisés, est désormais insuffisante. Le primat accentué de l'offre artistique et de l'originalité, que ce soit de l'œuvre ou de l'artiste, sur pratiquement toutes les autres considérations n'est sans doute plus tenable. La prise en considération des trajectoires identitaires de chacun devient de plus en plus incontournable. Il y a aussi le fait que l'on est désormais dans une société de l'information, et aussi dans le cadre d'un capitalisme cognitif général qui n'est pas à négliger et qui doit être pris en compte pour la reconsidération de ces choses-là.
- Pour refonder l'action des pouvoirs publics, il me semble alors qu'un nouveau référentiel de l'intérêt public est à inventer. Il ne peut plus être simplement le prolongement ou la reprise de l'intérêt public qui a été précisé après-guerre, ou même dans les années 1980. Et c'est peut-être dans ce cadre-là que la nécessité de redéfinir les rôles respectifs de l'Etat et des collectivités locales doit être envisagée.
- Sur ce plan-là, je vois au moins une troisième grande idée, trois plans d'analyse qu'il faudrait considérer. Un premier plan que j'appelle plutôt socio-esthétique. Là encore, en reprenant le spectacle vivant, on voit que dans la multiplicité de ses formes le spectacle vivant nous montre que l'on est désormais dans un monde de pluralité culturelle où la question de la construction et de la reconstruction identitaire de soi ou de sa relation à l'autre et au monde est désormais centrale. Alors, avec ses propres outils de reconfiguration sensible et symbolique, l'art participe de toute évidence à cette situation et au moins sur plusieurs éléments. En quoi et comment l'art aujourd'hui participe à la demande d'expressivité d'un plus grand nombre ? Ceci est d'ailleurs une demande très importante. Comment participe-t-il à la recherche d'expériences esthétiques qui nourrissent

chacun d'entre nous ? Comment participe-t-il aux nouvelles formes de réflexivité qui se trouvent induites par cette situation ?

- Bref, on voit bien que dans ces conditions se trouve peut-être posée la question du passage de ce qu'on peut appeler la convention d'originalité, qui a structuré l'ensemble des mondes de l'art et des politiques publiques en particulier du XX^e siècle où l'œuvre et l'artiste dans son originalité étaient centrales, à ce que j'appellerais une convention d'identité où les artistes ne sont pas les seuls référents à prendre en compte.
- Favoriser par exemple, l'expérience sensible, identitaire, partagée d'un plus grand nombre, devient à ce niveau un enjeu public majeur, peut-être le nouvel horizon de démocratisation que chaque collectivité publique a à décliner à son propre niveau. Cela demanderait également de modifier les hiérarchies, les modes de valorisation et les moyens publics disponibles, ce qui est une vaste question. Mais je crois qu'il est important d'essayer de voir quelles sont les nouvelles conditions qui sont les nôtres, et comment refonder ce qu'aujourd'hui on pourrait désigner comme l'intérêt public mobilisant les pouvoirs publics dans les champs de la culture.
- Autre plan que je détaillerai moins, mais sur le plan socio-économique, j'en ai déjà un petit peu parlé, on est vraiment dans un dispositif où la dimension économique du fonctionnement artistique fait partie intégrante du processus à considérer. Le spectacle vivant montre bien une tension, une alliance entre des éléments de concurrence, chacun cherchant à générer sa notoriété au milieu d'une offre très multiple, et puis des nécessités de coopération, un projet de spectacle vivant ne se fait pas tout seul. Il y a là une sorte de tension permanente qu'il s'agit peut-être de prendre en compte de façon plus précise. De ce point de vue-là, la question de l'aide aux initiatives un tant soit peu plus collectives ou plus coopératives me paraît être un des nouveaux enjeux publics tout à fait majeur. Peut-être que pour les milieux professionnels comme pour les pouvoirs publics, cela demanderait de passer d'une approche où jusqu'à maintenant c'est le projet artistique élémentaire qui est central, à une approche où c'est plutôt la mise en réseau, la mise en synergie des énergies qui serait à privilégier. Pour le spectacle vivant je pense peut-être à une attention, une aide plus soutenue à différentes formes d'organisations coopératives, que ce soit au plan local comme les groupements d'employeurs pour ne citer qu'un exemple, ou sur un plan plus sectoriel, à tous les efforts de regroupements professionnels, je pense à l'UFISC, par exemple. C'est peut-être sur ces niveaux de coopération qu'il y a un intérêt public nouveau.

– Troisièmement : un aspect plus idéologique et institutionnel encore.

Sans doute c'est toute l'économie politique des mondes artistiques qu'il s'agit de regarder de plus près. Il y a en particulier aujourd'hui un risque très fort que l'aval des filières qui organisent largement la transformation de l'ensemble de la valeur qualitative en valeur économique, non seulement assèche leur amont mais aussi ne redistribue pas suffisamment et que la redistribution des moyens disponibles entre aval et amont soit insuffisante pour maintenir la diversité que l'on nous envie encore un petit peu dans d'autres pays que le nôtre.

Il y a donc là un certain nombre d'enjeux nouveaux. Pour n'en citer que deux dans le spectacle vivant, je pense qu'il faut se poser la question : est-ce qu'on va pouvoir organiser un peu plus collectivement la fonction de production qui est aujourd'hui totalement morcelée et fragmentée et en particulier où tout le risque est reporté sur ses acteurs les plus élémentaires, que ce soient les compagnies ou les intermittents en premier lieu ?

Deuxième enjeu : est-ce qu'il y a un moyen de revenir et de sortir par le haut de cet imbroglio de l'assurance chômage des intermittents ? Et cela exigerait de réfléchir beaucoup plus profondément à une « flexicurité » générale, à la fois d'ailleurs des travailleurs mais aussi des entreprises. Il faut traiter la question d'un point de vue spécifique dans le monde du spectacle vivant, dans le monde artistique, mais c'est un problème qui rejoint un problème général de société, d'innovation et de productions immatérielles.

- Quatrième point :

Il n'y aura, pour moi, pas de débat sérieux sur une nouvelle définition d'une politique de décentralisation culturelle, sans une réflexion de fond sur ce qui constitue de nos jours un intérêt public pertinent au regard d'au moins deux choses : de l'organisation actuelle des mondes professionnalisés de l'art (totalement différente par rapport aux années 1980 ou 1990), de la pertinence par rapport aux pratiques artistiques et culturelles de nos concitoyens qui, là encore, ont été transformées et continuent à se transformer de façon radicale. On a souvent l'impression, d'ailleurs, que cette réflexion-là n'est pratiquement jamais présente, ou très peu présente, dans les discussions des milieux artistiques. Et c'est peut-être à partir de ce moment-là que la question du partage, du nouveau partage à mettre en place entre l'Etat et les collectivités territoriales et des synergies à opérer, pourrait se mettre en place.

A mon sens, une réorientation nécessaire, urgente, mais extrêmement difficile porterait peut-être sur beaucoup moins d'interventions dans le détail des projets et des organisations élémentaires, et sur beaucoup plus d'énergie consacrée à une régulation plus différenciée des filières. Peut-être qu'une des questions centrales est : comment arrive-t-on à mettre en interaction la pluralité contemporaine des cultures vécues de nos sociétés ? On a une pluralité de cultures vécues, ce qui désormais devient peut-être le problème central. L'interculturalité de nos sociétés devient un enjeu public qui me paraît majeur. Où retrouve-t-on cela dans les politiques culturelles publiques ?

L'Etat, et là je rejoins Claude Mollard, doit rester ou devenir premier dans l'impulsion et les arbitrages généraux. Je pense à ceux touchant à l'organisation des filières artistiques et, pour l'instant, l'Etat est très en retard. Je pense également à la question des cadres réglementaires qui facilitent ou qui aident la coopération et la mise en synergie des moyens. Je pense encore à l'aide aux territoires les plus fragiles, prioritaire aussi, ainsi qu'aux dynamiques structurelles d'inter-culturalité qui me paraissent un enjeu tout-à-fait majeur et probablement aussi au développement d'une éducation artistique et culturelle à l'école, qui allie à la fois les créativités locales et des patrimoines plus lointains.

Les collectivités territoriales, de leur côté, sont à mon avis désormais en première ligne pour l'invention et la mise en place de véritables politiques de développement de politiques artistiques et culturelles. C'est peut-être ça aussi la novation par rapport à notre histoire en France et qui rejoint les histoires d'autres pays européens. La difficulté, mais peut-être l'enjeu, c'est pour moi de mettre en confrontation, en échange, la singularité préservée des démarches artistiques des professionnels avec la culture vécue des citoyens. Ces citoyens qui sont à la fois inscrits dans un territoire géographique, social, culturel donné, mais qui aujourd'hui sont aussi en lien avec de multiples réseaux d'affinité ou d'appartenance souvent bien moins localisés.

Alors tout ça ne fait pas encore la redéfinition complète pour une politique culturelle publique adaptée à notre temps, mais j'espère avoir au moins contribué à une mise en perspective pertinente du problème qui nous est posé aujourd'hui.

Je vous remercie.

Didier Perrier

Merci à vous.

Oui effectivement, on était en plein dans les enjeux actuels avec votre intervention.

On va tout de suite se tourner vers la salle.

Intervention de la salle

C'est à Philippe Henry que je m'adresse parce que dans votre intervention vous avez développé la question de la production et des compagnies et puis, le rapport avec les scènes, disons les scènes conventionnées, les scènes nationales, pour tout ce qui diffusion et en partie production. Pouvez-vous développer un peu cette partie là parce que je trouve que vous avez été très vite, vous avez simplement cité deux phrases sans aller au fond de la pensée qui guidait votre remarque sur cette question ?

Philippe Henry

Oui je m'en suis tenu à un certain nombre de grandes idées, qui vont très vite, trop vite de toute évidence.

Moi ce qui me frappe en prenant ce que j'appelle les organisations médianes qui correspondent à peu près à ce qui va des théâtres de ville aux scènes de musiques actuelles en passant par les friches culturelles, c'est que l'on voit bien, si on regarde les chiffres, combien ils sont en termes d'effort public, non chiffré d'ailleurs collectivement, mais si on agglomère un petit peu les choses en termes de nombre d'équipes, en termes de présence sur le territoire, le niveau majeur du spectacle vivant. Pourtant, on est encore dans une tradition de filière un petit peu organisée, avec d'un côté des compagnies, et puis de l'autre, les grands organismes labélisés.

Si l'on reste dans cette logique d'une prolifération de producteurs, de micro-producteurs avec à côté un nombre beaucoup plus restreint de lieux de diffusion, on est dans un dispositif classique de surproduction et, de toute façon, on ne s'en sortira pas. Je dirais qu'il n'y a pas de solutions à la crise de diffusion d'une suroffre dans le sens traditionnel d'un art producteur d'objets autonomes, qu'il s'agit ensuite de diffuser.

Et c'est pour cela que l'exemple des organisations médianes est intéressant. Les stratégies y sont beaucoup plus complexes, mélangées, il y a là, à la fois un travail de production autonome de création artistique, mais aussi un travail plus soutenu avec des territoires, des populations, des groupes particuliers. On voit là que d'autres dispositifs se mettent en place mais que dans les faits, et en particulier au niveau de l'Etat, c'est comme si ce niveau là était totalement négligé, comme le dit la Ministre « j'ai protégé le dispositif structurel, les équipements structurels du spectacle vivant ». Non, elle a protégé les éléments de l'aval de la filière. Il y a donc là un risque de déstabilisation de l'ensemble de la filière. De plus, la non-prise en compte du travail des petites équipes artistiques ou des petits lieux est dommageable, pas simplement moralement, vis-à-vis de cette pluralité sociale qui représente notre pays.

Ce qui est très compliqué, c'est qu'aujourd'hui, à la fois en termes de diagnostics et en termes de propositions, on voit peu de gens reconsidérer ces éléments-là, refaire une analyse un peu structurelle et d'économie politique de comment fonctionnent aujourd'hui les milieux de l'art. Donc, on replâtre ou on privilégie toujours l'ancien dispositif de « les arts c'est comme le reste », on dit « l'art n'est pas une marchandise » mais tout se passe comme si les politiques publiques continuaient, les professionnels y participent aussi, à considérer l'art comme un autre secteur, où l'on produit des objets qu'il s'agit de diffuser en plus grand nombre.

C'est aussi ce changement de regard qui me paraît nécessaire et qui doit être appuyé sur des diagnostics plus soutenus. Il est vrai que pour l'instant, je ne vois aucune étude sérieuse sur les théâtres de villes de la part de l'Etat. Chacun des conseils régionaux reste relativement un peu isolé dans son coin, et il est vrai qu'en termes d'images, de problématisations, je parle même en termes d'universitaires, on est très peu à travailler sur ces questions-là.

Il y a donc là aussi des enjeux qui me paraissent tout à fait importants. Si on ne reprend pas ça, si on ne regarde pas à nouveau quel est le paysage, quelle est sa structure, ce qu'on peut en dire quand même avec l'ensemble des connaissances venant d'ailleurs, venant

d'autres mondes artistiques. Alors on ne fera que prolonger les dispositifs mis en place à la fin du XX^e siècle, et qui me paraissent largement en deçà des enjeux auxquels nous sommes confrontés. Moi je m'intéresse plus à l'organisation et au fonctionnement socio-économique, mais il n'y a pas que celui-là à considérer. Mais cette dimension-là a été longuement ignorée. Comment peut-on redessiner ou aboutir à une représentation un peu plus fine et redessiner à partir de là un intérêt public ?

Intervention de la salle

Concernant la notoriété de l'art français à partir de la commande publique de l'Etat, la question que je me posais était de savoir s'il n'y avait pas des filières privées importantes en France qui avaient favorisé également une partie du développement de la liberté un petit peu créative ?

Claude Mollard

Merci de me poser cette question, effectivement j'aurais pu développer cela mais je vais le faire maintenant.

Les FRAC sont des associations, *a priori* autonomes, en tout les cas librement constituées, et négociées entre l'Etat et une Région. Cela a correspondu, à une certaine époque –le début des années 1980– un moment où les régions venaient de se créer avec leur personnalité morale et leur autonomie financière. Je pense que 20 ans plus tard, il serait temps d'en faire l'analyse et d'en tirer les leçons.

Or, on a deux types d'analyse. Les représentants de l'Etat ont tendance à dire, « gardons le système tel qu'il est, parce qu'au fond, les élus ne savent pas bien ce que c'est que l'art et nous nous avons la compétence », c'est un peu la tendance. Donc, sans le dire mais en l'exprimant c'est « gardons une certaine tutelle sur ». D'un autre côté les représentants des régions ont tendance à dire que le moment est venu de couper le lien avec l'Etat et « nous sommes capables de », comme les länder peuvent faire une politique culturelle ou artistique de manière autonome sur leurs territoires.

Moi je pense qu'effectivement le moment est venu de couper le cordon ombilical c'est-à-dire qu'il n'est pas bon, il n'est pas souhaitable, sauf pendant une période de transition, de garder ces systèmes de financements croisés parce que cela dilue les responsabilités. Les uns disent « c'est la faute de l'Etat si ça ne va pas » et les autres disent que c'est la faute des régions. Ce n'est pas très correct. Je pense que le moment est venu de déléguer des compétences, des champs de compétence entiers, à des collectivités territoriales et de dire, par exemple, « l'art contemporain dans les régions, c'est les régions ». Si l'Etat met de l'argent, il peut toujours subventionner mais il le fait *ad libitum*. Je serais plutôt réservé à ce qu'il le fasse. A partir du moment où c'est de la compétence régionale cela doit être exercé totalement librement par les Régions.

Sortons de ces systèmes mixtes, quitte à ce que les Régions créent une structure associative interrégionale –quelque soit son statut– qui permette, indépendamment de l'Etat, de fixer des valeurs, de fixer des règles, des modes de circulations, etc. Partons de l'expérience décentralisée, et construisons-la sans toujours dépendre de la logique de l'Etat. L'Etat a suffisamment d'armes à sa disposition –la commande publique d'Etat subsiste, la commande publique des musées nationaux subsiste– donc, laissons un peu d'espace, un peu de liberté dans notre système. Faut-il que les représentants de l'Etat soient partout ? J'ai été représentant de l'Etat, j'ai lancé ce genre de dynamisme, mais j'ai pris la distance nécessaire et je crois pouvoir parler avec le recul nécessaire pour pouvoir dire aujourd'hui ça suffit. Il y a des moments où cela a duré trop longtemps. Je suis donc pour qu'aujourd'hui l'on coupe le cordon ombilical et que l'on favorise le développement de ces solidarités interrégionales.

Didier Perrier

Une réaction sur les financements croisés ?

Intervention de la salle

La réflexion de Claude Mollard à l'instant, pose vraiment aussi le problème de l'ouverture sur des modèles à prendre effectivement à l'étranger. Vous parliez des länder, mais on pourrait aussi parler des Pays-Bas, de la Flandre qui manifeste une vitalité qui d'ailleurs est extrêmement présente cette année à Avignon, enfin on découvre Ivo van Hove par exemple. Il y a peut-être des leçons à prendre chez les étrangers et peut-être pas chez les länder. Par exemple, la confiance qui s'établit entre les provinces –c'est-à-dire les élus– aux Pays-Bas aussi bien qu'en Flandre vers les professionnels existe vraiment. C'est-à-dire qu'il n'y a pas d'illusion de pouvoir, mais au contraire, un contrat de confiance au point, par exemple, que les plans de financements aux Pays-Bas durent 4 ans. Il y a là une garantie de moyens qui est donnée au projet culturel, festival, action en profondeur, etc. Ce contrat est déterminé par une sorte de collège de fait, de grands professionnels reconnus qui ont fait leurs preuves. Ceci est un témoignage. C'est la même chose en communauté flamande de Belgique, et c'est bien dommage que la communauté française ne suive pas le même modèle que leurs ennemis héréditaires, et prend plutôt le regard d'un Etat qui ne contrôle plus en France c'est-à-dire le modèle français. En cela, je reviens à ce que vous disiez. Il faut se méfier quand même, je vais moins loin que vous Claude Mollard, je dirais aussi que l'Etat c'est quand même un cadre et que l'héritage historique et culturel de notre pays nous permet d'avoir un Etat assez fort en tout cas jusqu'à peu de temps encore, et qui donne le label de garantie. C'est peut-être un petit peu étrange de proposer une association des régions et en même temps de retirer à l'Etat le pouvoir de coexistence active avec ces régions. Ca c'est ma première réflexion.

La deuxième est davantage une question : comment va-t-on imaginer de nouveaux rapports entre cet Etat qui restera toujours et les Régions pour que cela fonctionne dans des responsabilités beaucoup plus profondes, beaucoup plus vraies, beaucoup plus interculturelles ou regardant l'inter-culturalité qui intéresse autant, naturellement, les élus nationaux que les élus régionaux ? Les élus régionaux ainsi que les grandes collectivités sont confrontés à cela, donc comment tisser cette nouvelle relation ? Comment aller plus loin dans ces nouvelles politiques qui définissent un Etat métissé, complètement différent des modèles de 1946, si on repart à l'origine de la décentralisation ? Comment faire cette mutation alors qu'elle n'est pas prête dans nos esprits ?

Didier Perrier

Merci.

Et je vais donc tout de suite passer la parole à Guy Saez qui va rebondir sur une date de ton intervention.

Culture/territoire/action publique : quelles articulations ?

Guy Saez, Directeur de recherche au CNRS Sciences de l'homme et de la société, Directeur de l'UMR Pacte, Enseignant à l'Institut d'études politiques de Grenoble

Merci. Oui je vais rebondir sur cette date.

Je vais essayer de bien situer la question de la décentralisation, qui est le sujet d'aujourd'hui, et puis la question de la territorialisation, qui est ce vers quoi apparemment l'on tend.

Moi, je vais être un peu plus radical, et je vais dire qu'on a déjà dépassé ce moment de la territorialisation, et que nous sommes en train d'entrer dans le moment post-territorial de l'Etat. Moment post-territorial ou inter-territorial –peut-être que les choses sont un peu synonymes– qui nous oblige à repenser complètement le cycle dans lequel nous sommes idéologiquement et mentalement prisonniers, le cycle ouvert en 1946.

Le cycle ouvert en 1946, c'est le cycle de la décentralisation culturelle. En réalité la décentralisation culturelle, elle ne naît pas en 1982, elle naît en 1946. La première politique publique de la culture est une politique publique du théâtre. C'est une politique publique décentralisée. Elle met en place des centres dramatiques nationaux en région. Elle organise un compromis, un accord entre l'Etat, la ville et un artiste, lequel a une troupe. Ce modèle-là c'est le modèle matriciel de la politique culturelle française. Et, du coup, lorsque l'on parle de décentralisation culturelle, on est toujours en train d'hésiter pour savoir de quoi l'on parle exactement. Parle-t-on de ce mouvement qui a débuté en 1946 et qui c'est développé, qui a bourgeonné de manière extrêmement efficace par la suite, ou parle-t-on de la décentralisation de compétences, celle de 1982 avec Jack Lang et celle de 2004 de Jean-Pierre Raffarin ?

Il me semble qu'il y a là deux décentralisations différentes. C'est la raison pour laquelle, lorsque l'on parle de décentralisation, il y a toujours des malentendus. Le prédécesseur de Jack Lang, Jean-Philippe Lecat, avait dit dans une interview « la décentralisation culturelle est achevée » en 1978. Jack Lang, en arrivant rue de Valois, a dit à peu près la même chose. Il a dit « pourquoi décentraliser ? Il y a déjà 36 000 Ministres de la Culture ». Il a dit également un peu plus tard qu'« il y a 40 ministres de la culture au gouvernement ». Donc c'était bien l'indice, dans son esprit, que la culture était déjà décentralisée. Et donc, la décentralisation qu'il a été amené à faire –sous pression d'ailleurs du gouvernement– c'est une décentralisation minimale des compétences minimales accordées aux départements.

Pour le reste, ce qui c'est passé entre 1946 et aujourd'hui, c'est la mise en place d'un modèle, d'un régime de décentralisation que moi j'appelle un régime de décentralisation gouvernance. C'est une forme de gouvernance entre l'Etat et les collectivités locales, qui n'a pas besoin de réglementation ou de législation particulière. Elle est fondée sur un accord, un accord de volonté, on se met d'accord pour faire des choses ensemble. On vient d'aborder la question des FRAC. Il n'y a pas de texte qui détermine ce qu'est un FRAC. Il n'y a pas de texte qui dit qu'il y a une compétence dans la production ou dans la diffusion des arts plastiques qui est déléguée aux régions. Non, c'est le Ministère et les Régions qui ont décidé de faire ensemble une politique et cette politique, vous le voyez bien, elle est fondée sur un accord de volonté.

Cet accord de volonté a été le substrat de l'évolution des finances publiques dans le domaine de la culture, de leur grossissement, de leur inflation jusqu'à un certain point et, à un moment donné, les chiffres ont été donnés, on voit apparaître que la polarisation de la politique culturelle qui était fondée sur l'Etat est de plus en plus fondée sur les collectivités territoriales, tout simplement parce que les sommes, les masses financières qui sont en jeu viennent maintenant beaucoup plus des collectivités territoriales que de l'Etat. Globalement, si vous enlevez le financement que le Ministère de la Culture accorde aux équipements parisiens, on trouve un chiffre d'intervention culturelle du Ministère de la Culture sur l'ensemble du pays excepté Paris qui tourne autour de 15 à 16%. Et, dans ces 15 à 16% il y a le réseau dont Philippe Henry a parlé tout à l'heure. Ce réseau, en réalité aujourd'hui est loin d'être premier en termes de spectacles, en termes de spectateurs, voir en termes de

financements par les collectivités. On est donc vraiment dans un autre monde. Cet autre monde on peut l'appeler territorialisation.

Avant d'essayer de préciser ce que j'entends par territorialisation, je veux dire que je suis peut-être un peu moins sévère que Claude Mollard sur le constat que l'on a pu faire ou que l'on peut faire des financements croisés. Je pense qu'ils ont été positifs jusqu'à un certain point, que maintenant le maintien de ce système est peut-être en train de devenir contre-productif. Moi, je le vois sur deux ou trois points.

Premièrement, c'est un système qui est d'une opacité extraordinaire, on l'a dit. Cette opacité, à l'égard notamment des citoyens qui sont quand même les plus intéressés à l'affaire, fait l'affaire d'un certain nombre de petites officines ou de personnalités astucieuses qui peuvent capter à leur profit un certain nombre de ressources financières. Et là je crois qu'il y a un déficit démocratique très fort dans la manière dont ça fonctionne.

Deuxièmement, il y a, me semble-t-il, un problème fondamental au niveau de l'artistique. Qu'est-ce que c'est que la coopération sur les financements croisés ? Cela n'est rien d'autre qu'une forme de mutualisation. Qu'est-ce que c'est que la mutualisation ? C'est la protection contre les risques. Et sans risque artistique, c'est effectivement la vigueur de l'art français qui décroît. Et il me semble justement que nous sommes arrivés à un système dans lequel les coproductions généralisées à l'ensemble du territoire produisent des formes culturelles qui patinent aussi bien dans le domaine du théâtre que dans d'autres domaines.

Et je crois donc qu'il faut essayer de sortir de cela. Alors comment peut-on en sortir ? Est-ce que la territorialisation est le bon moyen de sortir de cela ?

D'abord qu'est-ce que serait la territorialisation ? La territorialisation serait la polarisation du système des politiques culturelles par les collectivités territoriales. C'est-à-dire un système dans lequel les collectivités territoriales développeraient leurs normes et leurs références culturelles, artistiques, sociales, économiques éventuellement, et les définiraient avec un réseau d'acteurs dans lequel il y aurait évidemment les artistes, les managers et les représentants du public, d'associations, etc. Ceci se faisant dans un système de négociations interterritoriales qui, dans certains cas, commencent déjà à s'institutionnaliser. L'intercommunalité est un système interterritorial qui s'institutionnalise. Il y a maintenant, au niveau de certaines agglomérations, des compétences culturelles qui sont assumées par les établissements publics de coopérations intercommunales. Il me semble que ce système porte en lui les prémices d'une véritable analyse et d'une véritable responsabilisation des élus, car ce qui est en train de se passer c'est la mise en compétition de nos grandes villes avec les grandes villes d'Europe et du monde.

On a parlé récemment du retour des villes européennes. Mais, il y a, d'abord et avant tout, l'affirmation des villes mondiales. Il y a, d'abord et avant tout, avec le phénomène de la mondialisation, la réalité des centres de commandement culturel qui ont depuis longtemps déserté les Etats d'un certain système politique, et qui sont maintenant régulièrement au niveau des grandes villes, des grandes métropoles. Ce sont les grandes métropoles qui sont les centres de commandements artistiques et culturels. Si les grandes villes françaises ne comprennent pas que c'est là que se passent les choses, si l'Etat français ne veut pas aider ce mouvement parce qu'il voudrait conserver une sorte de légitimité régaliennne comme l'a dit tout à l'heure alors que le régalien en matière culturelle n'a strictement aucun sens, on est plus sous Louis XIV, si les grandes villes ne comprennent pas ce mouvement là, elles seront distancées partout par d'autres grandes villes européennes ou mondiales.

Or, vous le savez aussi bien que moi, la culture est un des éléments de l'affirmation des villes sur la scène mondiale. Aujourd'hui on a parlé de capitalisme cognitif, la culture c'est-à-dire pas simplement la culture au sens classique du terme mais la production artistique, les écoles artistiques qui naissent dans les grandes villes et le développement scientifique, la créativité scientifique et technologique, les deux associés font l'attractivité des grandes villes. Si l'on refuse de voir ce phénomène, alors on prend un retard considérable. Donc il me semble que la polarisation de notre système devrait se porter sur les grandes agglomérations.

Et j'ai l'air d'enfoncer des portes ouvertes, parce que si l'on regarde la structure des financements publics aujourd'hui, le salut ne viendra pas des régions. Les régions dépensent 2,5 ou 2,6% de leur budget pour la culture. Lesquelles régions dépensent la plupart du temps beaucoup moins que le département le plus riche en leur sein. Le département du Rhône a un budget plus important que la Région Rhône-Alpes qui n'est pas une première venue. Nous sommes donc dans un système dans lequel il va falloir que les collectivités territoriales organisent leur inter-territorialité et fassent des choix : ou bien la régionalisation, ou bien la métropolisation ou alors un compromis entre les deux. Peut-être que dans toutes les régions on ne pourra pas faire monter une agglomération ou une métropole de rang mondial ou même de rang européen. C'est certain. Mais au moins, il faut qu'il y ait ce débat politique sur le choix de politique culturelle que l'on veut mettre en place. Métropolisation cela veut dire des choses, régionalisation, cela veut en dire d'autres.

Ou alors, inspirons nous, vous l'avez dit, de l'étranger. Alors moi j'irai plus au sud. Inspirons-nous de ce que fait la Catalogne. La Catalogne a décidé une politique culturelle partagée. La région s'occupe du patrimoine et de l'identité régionale et Barcelone est au top de la créativité artistique. Et là, au moins, on a les moyens, on a les financements, on a les talents pour le faire.

Il me semble donc que c'est cette discussion-là que je voudrais moi voir advenir en France. Alors bien entendu, c'est une discussion qui a l'air comme ça de passer par pertes et profits les territoires intermédiaires, le milieu rural, etc. Pas du tout. Quand on regarde ce qui se passe dans les milieux ruraux, quand on voit l'activité qui surgit dans toutes ces villes ou dans toutes ces petites villes, on est frappé par un éveil culturel fort, une appétence culturelle qui est très forte et qu'il faut rassasier. Mais alors il faut trouver le bon niveau pour la rassasier. Et, là aussi, je pense que l'inter-territorialité est l'une des solutions, en tous les cas une des voies possibles à explorer.

Voilà, c'était le petit message un peu radical que je voulais faire passer.

Je terminerai en disant que ce message sur l'inter-territorialité n'a pas de sens s'il n'est pas fondé sur une vision interculturelle de la culture. Parce qu'on vient de le dire, la culture de la décentralisation ne fonctionne plus. Elle n'est plus en prise avec les comportements et les attentes des publics et notamment des jeunes publics. Il faut donc bien prendre en compte ce que recèle comme promesses la notion de diversité culturelle. Et quand je dis diversité culturelle, je ne vise pas là simplement que le fait qu'à côté de la culture française nationale classique, on ferait une place à la culture alsacienne, bretonne ou à la culture berbère ou maghrébine. Ce n'est pas uniquement de cela dont je parle. Je parle aussi des niveaux de culture, de l'intégration des niveaux de culture : la culture d'excellence, la culture populaire, la culture de masse, la culture de divertissement, la culture de l'élite. Toutes ces postulations culturelles qui existent et qui sont en nous par ailleurs, que nous pratiquons. Il faut que les politiques culturelles s'en saisissent. Et vous voyez le chemin qu'elles ont à parcourir : le chemin interterritorial et le chemin interculturel. On a déclaré 2008 année de la diversité culturelle, peut-être est-ce le commencement.

Didier Perrier

Un propos fort et radical. On va aller sur le terrain avec François Mairey.

François Mairey, Animateur du collectif La Forge (80)

On passe du macro au micro.

Je représente un collectif d'artistes. Je ne suis pas du spectacle vivant mais de la production artistique.

Ce collectif de la Forge, qui est située en Picardie, a reçu en mars dernier une lettre de la DRAC lui indiquant qu'elle arrêta tout subventionnement pour ce collectif parce qu'elle réorientait son argent en direction des institutions culturelles labélisées. Ce sont les termes d'exact de la lettre qui met fin à une convention établie depuis trois ans sur un travail plus particulier sur le travail qui avait pour vocation de développer des projets territoriaux de production artistique.

Un retour en arrière maintenant sur qui nous sommes.

Ce collectif est né en 1994 avec une phrase que l'on avait mise en exergue dans un premier texte. C'était une phrase de Serge Moscovitch, un psychologue social, qui disait la chose suivante : « faute de débat, on obtient un corps social qui ne défend même pas sa société ». J'ai trouvé que c'était d'une actualité extraordinaire. C'est quelque chose qui a constitué notre volonté de produire collectivement de l'art. Pour arriver à cette fin, qu'on indiquait comme « créer des interférences publiques », il y avait quatre choses qui nous guidaient : d'une part utiliser la pluridisciplinarité c'est-à-dire essayer de porter des regards croisés là où nous voulions travailler. La deuxième idée c'était que ce que nous voulions faire, nous devions nous-mêmes le décider. C'est-à-dire que l'on devait être dans le cadre de l'auto-commande, essayer de définir une question –celle qui nous intéressait collectivement– et bien sûr, le lieu, le territoire sur lequel on allait poser cette question c'est-à-dire le groupe social, le groupe humain particulièrement concerné pas la question qui nous intéressait. La troisième idée c'est qu'avec ce groupe social, on devait initier une démarche conjointe itérative, interactive de manière à produire des choses, des regards, des représentations à partir de cette expression, donc arriver à quelque chose d'incertain au bout du compte. La quatrième idée, sur laquelle on s'est arrêté, c'est le problème du financement. D'une part, on s'est dit qu'il fallait que chacun soit autonome vis-à-vis de ce collectif, parce qu'on savait bien que les choses seraient difficiles financièrement. D'autre part, on s'est dit que l'Etat et les subventions publiques étaient sans doute le moyen le plus stable sur lequel nous pouvions compter. Cela nous permettrait plus facilement de faire ces interférences publiques que nous souhaitions faire, en nous disant que la partie la plus proche de l'électorat serait moins stable que la partie Etat. Voilà un peu comment nous sommes partis en 1994.

Alors j'ai oublié de citer une référence qui pour nous était importante, c'est un livre qui était sorti à cette époque, de Pierre Bourdieu et Hans Haacke qui s'appelle *Libre-échange* et qui pose toutes ces questions-là et qui nous a servi de guide pour essayer de clarifier notre positionnement.

Je vais revenir sur ces quatre points par rapport à l'histoire. Que c'est-il passé sur ces quatre points depuis 1994 ?

La première question de la pluridisciplinarité a été un problème permanent. C'est plutôt de l'indisciplinarité. C'est-à-dire que chaque fois nos interlocuteurs encore aujourd'hui dans la mesure où ça mélange un écrivain, un photographe, un sociologue, un philosophe, un plasticien ou autre c'est un problème. Ça paraît être un problème technique mais ce n'est peut-être pas qu'un problème technique.

Sur le deuxième point, sur les auto-commandes que nous nous sommes passées, je vais vite faire un petit tour de ce qu'on a fait depuis, ou du moins esquissé, parce qu'il y a énormément de choses qui sont vraiment de l'esquisse et nous n'avons jamais été tellement au fond parce que nous ne sommes pas arrivés ou très peu arrivés à obtenir les fonds suffisants pour faire ce que nous voulions réaliser.

La première chose était dans le Santerre où nous nous sommes interrogés sur les représentations de la guerre. Après, nous avons beaucoup travaillé sur les femmes méditerranéennes et sur ce qu'elles avaient à transmettre, à nous transmettre et nous avons créé « mille et un bocal » en autres dans des quartiers. Après, nous sommes venus en Avignon et nous avons interrogé le rapport entre public et privé avec à la fois des gens de théâtre, et à la fois des électriciens pour connaître le rapport qu'ils voyaient entre public et privé. Nous avons été à Arles, où nous nous sommes interrogés sur la photographie. Le photographe, quand il photographie est-ce que c'est un engagement ou est-ce que c'est

simplement un témoignage ? La question qui a suivi a été un projet qui n'a absolument pas abouti, c'était l'idée de l'argent, du jeu, du rêve et de l'Etat c'est-à-dire que nous voulions faire mille millionnaires en référence aux billets de millionnaires où, à la télévision, à l'époque, on voyait des châteaux fantastiques que les gens pouvaient gagner en achetant au bureau de tabac un billet de millionnaire. Mais nous n'avons pas trouvé le moindre centime pour ça. Après, nous avons essayé de créer un bazar politique qui était une sorte de représentation pour permettre à un certain nombre de producteur d'images, de textes, de politique, de personnel. C'est une chose qui là aussi n'a pas beaucoup vu le jour. Nous avons voulu nous engager après sur la question des vacances et de la vacance, en disant mais quand on est en vacances est-ce que l'on n'a pas tendance à reproduire un peu ce qu'on a l'habitude de vivre et es-ce qu'on arrive vraiment à être en vacance ? Nous avons fait un travail dans un centre de vacances du Lavandou mais nous n'avons pas été au-delà parce que nous n'avons pas trouvé le financement. Après nous sommes partis en Val-de-Nièvre, dans la Somme où nous avons travaillé sur la mémoire. La Nièvre, c'est une vallée de tissage pour ceux qui ne connaissent pas, où il y a eu les frères Saint pendant plus d'un siècle. Un paternalisme extraordinaire, extraordinaire dans le mauvais sens du terme, je veux dire terrible, terrifiant. Voilà nous y sommes restés en 2000, nous devions y rester 3 ans et puis il y a eu les élections municipales entre deux, et comme nous étions financés par la communauté de communes, avec les nouvelles élections, le contrat s'est arrêté là. Et à ce moment-là, nous avons continué, nous avons essayé d'initier un projet à la demande de la DRAC sur la question de la lecture et de l'écriture. Là aussi, nous avons dû échouer mais nous sommes arrivés à repartir sur un autre projet qui s'appelle « faits divers » et qui se termine pas un livre.

Et puis nous sommes passés à cette question du travail dont je parlais au début. Nous avons travaillé en Thiérache du centre avec des agricultrices, à Montataire avec des sidérurgistes, à Guise avec les usines Godin et le familistère Godin, et puis aujourd'hui nous sommes en train de travailler avec Emmaüs Paris dans un centre d'hébergement de femmes, toujours sur cette question : « et le travail ? Que devient-il ? ».

Voilà pour tout ce que nous avons pu faire jusqu'à maintenant. Et je voudrais revenir sur le dernier point qui est la question de comment on arrive ou pas à financer une telle démarche ? Je peux dire d'une manière très simple c'est que de 1994 à 1999 c'est-à-dire jusqu'à notre arrivée en Val-de-Nièvre nous avons pu fonctionner uniquement sur des fonds sociaux. Jamais nous n'avons pu obtenir une subvention de la DRAC, ni d'une ville, ni d'une collectivité publique quelle qu'elle soit. En 2001, nous sommes partis du Val-de-Nièvre suite aux élections municipales et à ce moment-là il y avait un secrétaire d'Etat, qui s'appelait Michel Duffour, qui était très intéressé par ce type de démarche et qui a conduit à ce que la DRAC pour la première fois, à la fois nous subventionne dans ce départ précipité et cette impossibilité de restituer des choses et à partir de ce moment là nous avons pu bénéficier d'un financement de la DRAC qui vient de se terminer aujourd'hui. Alors, évidemment il n'y a pas que la DRAC qui nous a financé à partir de 2005, il y a la Région Picardie qui nous soutient très fortement, très largement mais dans la mesure où cette démarche, « et le travail ? », était cofinancé entre la DRAC et la Région, aujourd'hui cette démarche s'arrête. Voilà donc aujourd'hui un peu l'état de la situation de notre collectif.

Alors la question, et je vais être très court, est pourquoi est-ce si difficile que ça d'obtenir de l'argent ? Est-ce que notre production artistique ne mérite pas d'être subventionnée ? Cela peut être une raison. *A priori* les artistes qui la composent ont quelques heures de vol, quelques références et je pense que ce n'est jamais ce qui nous a été opposé.

Ce qui nous paraît évident, c'est que ce n'est pas tellement le fait que si nous collectif, ouvrons notre gueule, si je peux me permettre cette expression, pour dire des choses qui peuvent déplaire à la société. A mon avis, ce n'est pas la déclaration d'artistes qui peut poser problème, c'est le fait que des gens, qui ne sont pas dans la société faits pour parler, puissent, par ce compagnonnage, par cette rencontre, avoir une place sur la place publique.

Didier Perrier

Des réactions peut-être par rapport aux deux interventions ?

Intervention de la salle

Sur la question des financements croisés, le propos qui a été tenu par François Mairey vient un peu en résonance sur ce qu'a dit Guy Saez sur la fin des financements croisés. Moi je trouve que c'est une erreur de penser qu'il faut que les financements croisés s'arrêtent. Parce que je me suis aperçu que c'est là qu'il y avait un début de conversation entre des groupes artistiques, ou des collectivités entre elles, ou entre les collectivités et des partenaires institutionnels, et que ces financements croisés étaient aussi un moyen de pouvoir monter un projet et de voir dans quelle mesure il est entendu ou il est reçu par différents partenaires à différents niveaux. Alors que l'Etat ne participe plus pour des raisons x ou y, ce débat-là reste ouvert au niveau des régions, des départements et des villes. Et je pense qu'il est important qu'à un moment, des projets artistiques soient soutenus par les trois ou par deux, d'une manière ou d'une autre, parce que c'est aussi le moyen pour les artistes indépendants et les compagnies de pouvoir ressentir un petit peu quel est le niveau d'entente par les uns et par les autres du message artistique qu'ils veulent porter.

L'autre point qui me paraissait important c'était que si ni l'un ni l'autre ne veulent financer, il reste toujours la liberté à une collectivité de le faire toute seule et de prendre des risques toute seule avec la compagnie ou avec les artistes. Et ça, je crois que c'est aussi important et qu'il faut garder cette idée qui, à mon avis, était vraiment très intéressante que moi j'ai apprise avec Dominique Wallon quand il était à la DMDTS et qu'il proposait des conventionnements avec les partenaires. Pour moi, il y avait vraiment une dimension culturelle fondamentale dans les territoires, de passages d'informations entre les différents niveaux des collectivités et de l'Etat.

Guy Saez

Moi je ne prône pas la disparition des financements croisés ou conjoints. Ce que je souhaite, c'est une nouvelle organisation pour parvenir à ce que vous venez de dire c'est-à-dire qu'il y ait un débat sur les choix artistiques et culturels. En réalité, la plupart du temps aujourd'hui on est dans la routine des financements croisés. On est pas du tout dans le débat ouvert, dans la confrontation des points de vues, dans la prise de risques. On n'est plus là-dedans et il faut donc arriver à trouver une forme d'organisation dans laquelle les intérêts des uns et des autres, soient bien représentés et soient publiquement débattus.

De ce point de vue-là je crois que l'espace régional est un espace intéressant pour structurer ce réseau d'acteurs et mettre en place un débat public. Mais on ne peut pas continuer le système des « matching grounds » à l'américaine que nous avons réussi à réinventer en France, avec l'Europe, l'Etat –quand je dit l'Etat c'est le Ministère de la Culture mais cela peut être aussi le Ministère des affaires sociales, le Ministère de l'Education nationale, le Ministère des armées ou je ne sais quoi– la région, le département, la ville, d'intercommunalité et pourquoi pas, le budget du quartier et puis les subventions européennes, etc. Il y a une complexité absolument incroyable de ces financements qui oblige à une forme d'ingénierie institutionnelle et financière compliquée, difficile. D'ailleurs, cela fait le bonheur des universitaires comme moi qui créent des masters d'ingénieries financières des collectivités territoriales pour des gens comme vous. Mais je trouve que cela ne va pas et je trouve surtout que le produit final, enfin l'évaluation artistique qu'on peut en faire au bout de 20-30 ans n'est pas convaincante. Il me semble qu'un système qui est entièrement fondé sur le contrat et la convention donne un art conventionnel. On a parlé tout à l'heure des arts plastiques, quand je vois ce qui se passe en Angleterre, à Londres, dans certaines villes, dans certains quartiers, quand je vois ce qui se passe en Allemagne et aux

Etats-Unis, je me dis que l'on est vraiment à la traîne. Du point de vue du théâtre, si l'on regarde les formes nouvelles innovantes dans ce grand monde du théâtre public subventionné, des CDN et des scènes nationales, je ne suis pas critique d'art mais, en tant que spectateur qui commence à avoir une certaine mémoire du théâtre, je ne suis pas satisfait.

Didier Perrier

Je me tourne vers mes camarades les équipes artistiques : ont-elles l'impression d'être routinières, conventionnelles ?

Intervention de la salle

Je vais essayer d'être un peu claire, ce qui va être difficile parce que je ne comprends pas tout.

Je vais revenir à la région Picardie. On est quand même dans une région où il y a assez peu d'équipements qui ont été faits entre 1946 et 2004. On a donc un peu l'impression d'être des oubliés de l'Etat. Cela nous fait donc très bizarre de nous entendre dire qu'il faut raisonner autrement. On a tout de même un peu de mal à l'entendre. Tout d'abord, parce que si l'on revient aux statistiques, l'Etat donne à peu près la moitié de la moyenne nationale par habitant. Au bout d'un moment, être traité dans le mépris de l'Etat c'est insupportable.

Cela a été une longue construction de se faire rencontrer les collectivités territoriales, communes, département, région et l'Etat autour de conventionnements, pas du tout pour être tranquille et conventionnel, c'est parce que c'était aussi un moyen de développer une offre nécessaire parce que l'on est dans le manque de provocation et de rencontre entre les propositions artistiques et le public. C'est la première chose que j'ai envie de dire par rapport à ce que j'ai entendu. On n'a pas cette sensation d'être protégés, loin de là.

Nous sommes dans un territoire qui est rural, chacun son petit château fort, l'intercommunalité est une idée neuve, l'idée de pays est une idée super neuve, l'idée de coopération entre différentes structures, différentes collectivités territoriales est une idée encore plus neuve. Et comment font les équipes artistiques qui, elles, ne sont pas dans les mêmes temps ? Parce que tout le monde réfléchit mais nous n'avons pas de réponses sur nos urgences, sur nos propres contractions sûrement, nous sommes héritiers d'une histoire et nous participons à la construction d'une autre mais, en attendant, nous sommes des fois suspendus en disant « ben non, ce n'est pas possible, on n'a pas la réponse structurelle », et alors on fait comment ?

Il y a le pays, il y a la coopération entre les départements, il y a la région, il y a l'Europe qui est aussi une idée très neuve. Nous, les équipes artistiques, on est pris là-dedans, et on vient de nous dire que l'on est dans l'art conventionnel parce que l'on cherche juste à ce que des collectivités participent d'un projet énoncé par une équipe artistique, et qui est le fruit d'une collaboration entre des politiques, des décideurs et une équipe artistique.

Alors j'entrevois ce que j'entends.

Guy Saez

Alors vous m'avez mal entendu parce que je ne vous ai pas dit que vous étiez dans l'art conventionnel. J'ai dit que le système a provoqué un art conventionnel. Vous n'êtes pas dedans, vous voulez éventuellement y rentrer.

Intervention de la salle

Non.

Guy Saez

Donc vous n'y entrez pas. Vous attendez que l'Etat vous donne l'argent qu'il n'a pas, et qu'il n'aura pas demain, et qu'il n'aura plus. Voilà, vous êtes au moment où il faut, comme tout le monde, faire des choix. Et les choix que vous êtes en train de faire avec l'invention du pays, l'invention de l'intercommunalité sont les choix qu'il faut faire, ce sont les choix interterritoriaux.

C'est ça que je voulais dire. Ce n'est pas la peine de penser à un âge d'or, ou de croire que parce que vous arrivez les derniers, vous allez pouvoir avoir une miette du gâteau de l'âge d'or. Ce n'est pas possible ça.

Intervention de la salle

Ca je l'avais compris.

Intervention de la salle

Moi j'entends bien votre discours mais il faudrait remettre les choses en perspective. Quand vous nous parlez d'une très belle région espagnole, les régions espagnoles ou allemandes ont dix fois le budget d'une région française. Donc quand vous parlez de cet âge d'or qui a disparu, je suis désolé nous n'avons rien reçu pour réparer ce que l'Etat ne fait plus. L'Etat n'a pas réparti.

Quand on parle aujourd'hui d'un système que vous avez évoqué de 1946 aux lois de 1982 et celles de 2004, nous n'avons pas reçu pour faire. Et l'Etat, qui ne fait plus aujourd'hui, renvoie à des collectivités territoriales auxquelles il n'a pas donné les moyens de faire. Moi je comprends votre propos, je le partage, sauf que l'on ne part pas du même endroit et on ne peut donc pas arriver au même endroit. La Picardie est une région complexe avec 2 292 communes, c'est donc un territoire éminemment rural, entre la ruralité et l'urbanité ; la plus grande ville est Amiens, 136 000 habitants. Dans votre modèle de mégapoles mondiales qui vont faire la culture de demain, excusez-moi, on va être juste, on va faire un quartier, nous. Donc le vrai problème aujourd'hui est ailleurs, j'ai été rencontrer le Ministre de la culture mais du temps de Raffarin, et je lui ai dit « mais monsieur le Ministre, la région Picardie est la dernière en euros par habitant en contribution de l'Etat ». Il m'a dit « vous n'avez pas de chances, je ne peux rien faire pour vous ». C'est ça le message. Donc effectivement, on renvoi vers les collectivités, mais le budget des collectivités n'a rien à voir avec le budget de l'Etat. Alors quand vous prenez cet exemple au niveau de l'Europe vous avez raison, mais quand je rencontre un länders allemand, il n'a pas mon budget, il a le pouvoir réglementaire. Il sait faire des choses que nous n'avons pas le droit de faire. Il est donc extrêmement difficile de nous comparer aux modèles d'à-côté puisque nous ne sommes pas dans les mêmes conditions.

On parlait des financements croisés mais on n'a pas d'autres choix. Chacun seul dans son coin, sur un projet important n'a pas les moyens et Madame Baillon le disait fort justement, on est quand même dans un pays où il y a deux ou trois scènes nationales dans certains départements. Pour toute la région Picardie, il y a une scène nationale à Amiens, rien d'autre. On part de là. Et donc le travail qui est fait par tous ces gens qui sont là sur les territoires et là vous avez raison sur la territorialisation, il est fondamental mais ils le font avec leurs tripes. J'ai beaucoup aimé votre démonstration, avec les moyens qu'on leurs

donne ou qu'on oublie de leur donner, ils payent beaucoup de leur personne. Or, sur des lieux où l'on crée des conditions, entre guillemets, confortable de travail, ailleurs en Europe ou dans le monde on peut aussi avoir une qualité de production plus simple. On ne nous a pas placé dans ce pays avec le désengagement de l'Etat qui n'a pas donné aux autres les moyens de faire à sa place, les moyens de réparer et donc on est en train de bricoler, on est en train d'essayer de faire. Donc oui c'est vrai on a multiplié nous le budget, on a mis plus 70% en 4 ans mais on est parti de tellement bas que les sommes auxquelles on arrive ne sont pas monstrueuses. Elles permettent juste d'avoir quelques petites ambitions. Et donc si je n'avais pas le partage avec les départements, les communautés de communes et d'autres, je ne sais pas comment on ferait, je ne sais pas comment ils feront. Je partage votre analyse mais on ne part pas du même endroit. Il va être extrêmement difficile d'arriver au même en droit que les autres, dans les mêmes conditions, alors que l'on n'a pas créé les conditions pour le faire.

Guy Saez

Encore une fois je ne remets pas du tout en cause les financements croisés, j'ai dit qu'il fallait les organiser différemment et qu'il fallait faire attention à ce que l'on veut leurs faire dire, à ce qu'on veut produire avec.

Pour le reste, vous êtes un élu. Les élus de ce pays savent pertinemment quelle est la situation depuis de décennies. Depuis des décennies, on nous regarde partout en Europe comme une bête curieuse. Est-ce que la réforme des institutions de M. Sarkozy répond au problème ? Est-ce qu'il n'y a pas à se mettre vraiment au travail ? C'était la conclusion de Claude Mollard et je la partage entièrement. Est-ce qu'il n'y a pas réellement à se mettre au travail autour d'une nouvelle architecture des territoires, des rapports entre le centre et les périphéries en France, des responsabilités de ces territoires et de la circulation de l'argent public qui va à ces territoires ? Si l'on ne part pas de là, effectivement, on va rester dans des situations dans lesquelles ceux qui ont pris du retard ou ont un retard historique pour x raisons vont continuer à trainer ce retard et pendant ce temps autour de vous les choses s'organisent, les métropoles se mettent en place. Coincé entre Lille et Paris, cela va effectivement être un problème.

Philippe Henry

Je me disais mais pourquoi faudrait-il faire comme les autres ? Ce qui est intéressant, c'est que l'on voit bien la diversité qu'il y a désormais à prendre en compte entre les politiques publiques dans des grandes métropoles et dans des territoires qui n'ont pas ces dispositifs de concentration aussi forte.

Une des difficultés en France c'est que l'on est toujours sur une conception monodique des politiques culturelles. On est encore sur un système qui n'a pas intégré ces nouvelles géographies, ces nouvelles dynamiques. Après tout qu'il n'y ait pas énormément de grands équipements en Picardie peut peut-être être une chance. Sauf erreur, Actes-Pro, il n'y en a pas beaucoup dans l'ensemble du territoire français. Ce que j'appelle les mutualisations, est le fait que des acteurs se regroupent dans ce type de territoire et peut-être peuvent peser d'un point de vue collectif vis-à-vis de l'ensemble des collectivités publiques de leur territoire pour que, même si chacun fait son projet dans son coin, les collectivités publiques vous aident collectivement.

Après tout, il ne faut peut-être pas viser d'avoir trois CDN en Picardie et, au contraire, un autre mode de développement est important mais il faut le valoriser. Et il faudrait aussi qu'au niveau local on comprenne bien les enjeux. La difficulté en France c'est qu'au niveau de l'Etat on en est encore à une conception de « il y a l'artiste et puis va vers l'excellence » et

puis pas grand-chose. Et on voit bien l'exemple de François Mairey, au Ministère de la Culture on en est encore à dire que ce n'est pas du culturel, c'est du social.

Intervention de la salle

C'est dommage que le Président du Conseil régional de Picardie soit parti mais je voulais aller dans son sens et même aller un petit peu plus loin mais Guy Saez m'a précédé un peu en rappelant la position de la Picardie. Je pense que ce n'est pas n'importe quelle région non plus, il faut le rappeler. Le tgv y passe très vite, s'y arrête très peu, il a bien sûr évité la capitale et la deuxième ville de Picardie pour aller encore plus vite naturellement dans une euro-région lilloise qui en plus est capitale culturelle deux, trois fois.

Ceci dit, ce n'est pas si simple pour cette région parce que c'est vraiment la dernière région de France. Il faut le savoir aussi. Parce que sur un plan culturel, il faut parler du département de l'Asine qui détient le triste record du plus petit niveau de diplômés en France. Je parlais tout à l'heure d'Etat cadre qui garanti, pas uniquement vers la DRAC, pas uniquement vers la DRIRE, pas uniquement vers les autres décentralisations et déconcentrations faites de politiques et de crédits vers la région. Et c'est vrai que les picards ont du mal à regarder un Etat qui n'a pas garanti tout ça. L'Etat ne s'est pas beaucoup occupé des choses. C'est vrai aussi que c'est aux élus de le faire. C'est aux élus de la région également de se battre pour changer les choses et puis travailler à une nouvelle architecture pour se dire, comme le disait Sylvie Baillon, comment va-t-on exister nous dans ce monde là, dans cette Europe là, dans ce tiraillement entre l'Ile-de-France et les régions du Nord ? Comment est-ce qu'on va pouvoir avec une métropole d'Amiens d'à peine 140 000 habitants et une deuxième ville qui atteint péniblement 64 000 habitants ? On est une fausse région, au sens administratif.

Claude Mollard

La question posée, si vous me permettais d'ajouter mon grain de sel, met bien en relief la lacune qu'il y a dans l'une des missions de l'Etat, non pas régalienne mais d'équilibre d'aménagement du territoire. Je veux dire par là que s'il y a une fonction que l'Etat devrait conserver c'est bien celle de corriger les inégalités. Et donc on voit bien que si ces inégalités ne sont pas corrigées à quoi sert l'Etat s'il ne donne plus aux riches et moins aux pauvres ? Deuxième question : mais pourquoi faut-il que les relations entre l'Etat et les régions soient toutes identiques. On pourrait très bien imaginer, en attendant la réforme constitutionnelle qui viendra peut-être un jour, des expérimentations, c'est-à-dire déléguer complètement certaines activités, certaines compétences à certaines régions qui sont prêtes à la faire et ne pas le faire avec d'autres régions pour tester, pour expérimenter. Si telle région veut intervenir dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle par exemple, et faire un grand plan pourquoi ne pas lui déléguer cette compétence ? Et puis pendant 3 ans, 4 ans, 5 ans, on fait l'expérience, on tire le bilan. Et à partir de ça on peut peut-être construire une réforme constitutionnelle ou une sorte de grande charte –appelons ça comme on veut– donnant lieu à une loi ou pas, enfin une sorte de réorganisation de l'aménagement culturel du territoire qui soit fondée sur des réalités. On est un peu trop dans l'abstraction.

Les questions que vous posez vont même plus loin, d'une certaine manière. Est-ce qu'au niveau de l'Europe, les 22 régions françaises ont encore un sens ? Est-ce qu'il ne faut pas parler de 12 régions ? La question est posée périodiquement. Les entreprises, et même certaines administrations découpent leurs activités en 12, en 10, en 9 ou en 8. Est-ce que le cadre régional a encore un sens ? Si au niveau de la Picardie vous rencontrez ce genre de difficultés, peut-être cela signifie-t-il qu'il faut vous associer, vous adosser à une autre région, peut-être avec la Haute-Normandie, pour atteindre une taille critique, c'est la question qui est posée. Et quand Guy Saez pose la question des agglomérations, on peut poser cette

question dans les mêmes termes au niveau des régions. Il faut atteindre la taille critique nationale et internationale qui corresponde à l'évolution du monde tel qu'il est. Nous avons encore des départements construits par les constitutionnels français d'il y a deux siècles. C'est dépassé, personne n'ose le dire parce que tous les élus de France sont derrière à défendre leur petit pouvoir de petit canton, de petit clocher, mais c'est ça qui nous fait perdre un temps considérable ! On est en retard. Essayons donc de voir plus large, essayons de voir plus loin.

Intervention de la salle

On parlait d'essayer de voir comment les compagnies vont exister sur le plan économique. Effectivement elles peuvent, dans l'absolu, se passer de budget de la DRAC, et se tourner vers des regroupements de communes. Nous qui étudions beaucoup des budgets de compagnies (je travaille pour Opale et on a beaucoup de travaux d'observations sur l'économie des compagnies ; on est aussi ressource sur le dispositif DLA), quand on regarde froidement les chiffres, on voit très bien qu'il y a de nombreuses compagnies qui n'ont pas le budget DRAC ou pour lesquelles la DRAC représente 7 ou 8 ou 9%. On peut donc dire qu'après tout, ce n'est pas grave. Mais j'ai l'impression que cela se pose aussi en d'autres termes. Philippe Henry a un peu travaillé sur ces questions de processus, de reconnaissance, de légitimation de l'offre artistique. Je discutais ce matin avec des gens qui m'ont dit « nous on ose pas dire qu'on a plus de subventions de la DRAC ». Le problème ce n'est pas qu'il y ait 3 ou 4 000 euros en moins (ils peuvent les trouver ailleurs) mais, c'est pour eux une violence terrible. D'un seul coup on leur dit « vous êtes des nuls », en tout cas ils le perçoivent comme ça. J'ai l'impression que pour l'instant, dans l'articulation des financements, même quand des régions, ou des collectivités, ou des regroupements de communes accordent des aides financières à des compagnies, il n'y a pas cette valeur symbolique qu'a la DRAC. En revanche, quand Arcadi apporte une aide, par exemple, c'est quand même symbolique. Mais, dans d'autres régions, avoir une aide de la communauté de communes untel ou untel lorsque l'on n'a pas l'aide de la DRAC, cela peut poser des problèmes en termes de reconnaissance du travail.

Interrégionalité, moyen d'une nouvelle définition d'une politique de décentralisation culturelle ?

Didier Salzgeber, Directeur de l'ARTECA, Centre de ressources de la culture en Lorraine

Là où je vous rejoins, c'est que je pense que le retrait de l'Etat est une chose, le retrait de l'Etat dans sa fonction symbolique, en est une autre. Je pense que ce qui est très très grave aujourd'hui, c'est la rupture dans laquelle l'Etat se situe ; même si je pense que la révision générale des politiques publiques est une leçon de méthodologie avec un calendrier stratégique. Je pense qu'il est anormal de laisser les gens en errance à ce point, et je pense que l'on peut même parler d'abandon. L'Etat a, pendant plus de 20 ans, mis en dépendance l'ensemble du secteur de la culture, je trouve un peu fort de café de se retirer en disant « je suis désolé, j'ai plus rien à dire et j'ai plus rien à faire ». Je vous rejoins assez là-dessus, c'est l'effet domino que cela risque de produire sur les territoires. Le fait que l'Etat ne subventionne plus risque de remettre en cause l'ensemble des autres financements, pour vous dire à tel point le système est fragile. Je veux vraiment insister là-dessus.

Moi ce qui m'embête c'est d'avoir l'expérience de gens, sans paroles, sans argent, voire même sans papiers, par rapport à des calendriers institutionnels, stratégiques, locaux, nationaux, européens où je me rends compte que j'ai une difficulté à parler de ce temps quotidien, des gens concernés par une rencontre avec des artistes par rapport à un temps institutionnel et stratégique.

On a fait avec le relais Culture Europe un séminaire. Nous sommes en train de préparer 2014-2020. Pourquoi ? Parce que c'est ça qui vous est demandé à vous européens, à nous européens. Nous sommes à un moment où l'on s'interroge sur notre contribution à aller à la construction d'un espace culturel européen. L'agenda culturel européen a été approuvé par la commission. Voilà un espace de travail et un espace à contribution plus qu'intéressant pour l'ensemble des acteurs, que ça soit les élus, les techniciens ou les professionnels. Mais vous vous rendez compte de l'asynchronisme des calendriers. Là où la plupart des compagnies sont dans un fonctionnement à 4 voir 6 mois, le CDN est déjà en train de préparer la saison N+2 et l'Europe est déjà à 2014-2020. On a fait le calendrier électoral, jusqu'en 2028 on est tranquille en 2013, plus une petite fenêtre de tirs je ne sais plus quand. Ce matin j'entendais dans un autre débat le fait qu'il fallait chercher l'harmonie. Je pense qu'ici là c'est la recherche du graal. Je pense qu'on est dans un moment asynchrone qu'il nous faut savoir maîtriser et dans lequel il nous faut savoir être acteur.

Je vais essayer de reprendre deux ou trois choses car jusqu'à présent je faisais du commentaire par rapport à ce qui a été dit, et je voudrais essayer de répondre à la question qui m'était proposée de traiter aujourd'hui sur l'interrégionalité.

L'interrégionalité : est-ce une vraie fausse-bonne réponse ? D'ailleurs ça répond à quel type de question ? Parce que je me rends compte qu'il y a un certain consensus. Consensus chez les élus, consensus souvent chez les acteurs, de dire que l'on a un certain nombre de problèmes et tout d'un coup l'espace interrégional peut représenter un espace de réponses possibles.

Rassurez-vous, la Lorraine est également une toute petite région. Le tgv traverse la région et je me rends compte que l'arrivée du tgv est absolument géniale. Et quand la Franche-Comté m'appelle pour anticiper la ligne à grand vitesse Amsterdam-Turin via Lyon, je dis souvent aux collègues « on va s'acheter des costumes de vache, et puis on va regarder les trains passer » parce que le jour où cet axe européen nord-sud sera efficient, ce n'est pas simplement la ligne à grande vitesse qui va arriver, c'est les canaux, le canal Rhin-Rhône, c'est le haut-débit, c'est l'autoroute. Tout d'un coup avec l'ensemble des voies, cet axe va devenir majeur dans la structuration des territoires européens. De quelle manière le secteur

de la culture peut-il apporter une contribution à ces grandes mutations là ? C'est le type de question que je me pose.

Du coup, l'interrégionalité peut effectivement être une réponse, mais une réponse pour qui, une réponse pour quoi ?

Alors je vais reprendre trois choses, en essayant de ne pas répéter parce que beaucoup de choses ont été dites. Par rapport aux enjeux, la première c'est sur les pratiques artistiques et culturelles. Je pense que l'on est en face d'une mutation des pratiques comme nous n'en avons jamais connu. Je ne vais pas reprendre ce qui a été dit à plusieurs reprises à la table, je vais le dire d'une autre manière. Les enfants de 15 ans ont un mode d'appropriation de ce que vous proposez qui est complètement différent d'il y a 30 ans.

A l'Arteca, on a beaucoup travaillé sur la numérisation des fonds patrimoniaux et sur l'économie de la connaissance. Si je vous dis le phénomène « wiki » vous allez très vite comprendre qu'on est dans un moment où le savoir n'est plus seulement transmis par ceux qui le produisent dans les universités, etc. Il y a une vraie envie d'être contributif à l'élaboration de nouveaux savoirs collectifs. C'est ce que je pourrais appeler le passage d'une prescription d'expérience comme par exemple l'Etat qui dit « vous allez faire ça, ça, ça » et une collectivité qui dit « vous allez tourner dans trois villages, faire deux actions de formation », etc. à peut-être à un moment d'élaboration d'expériences vécues qui devient le principal moteur des nouvelles situations. Ce qui veut dire aussi que ces expériences vécues –et moi je le retrouve assez bien à travers des expériences que vous essayez de faire sur les territoires– ça veut dire que cela a quelque chose à voir avec des processus d'identification individuels et collectifs. Là où les régions ont envie de parler d'identité, je pense que cela serait intéressant d'essayer de formaliser ces processus comme étant contributifs de l'élaboration d'une "personnalité" régionale. En tout cas, je suis sûr que ce passage à des cultures vécues me semble être le cœur de ce que l'on peut appeler l'intérêt général et l'intérêt public.

La deuxième chose en termes de mutations se situe dans les conditions d'activités des professionnels. Depuis le temps que je travaille sur ces questions-là, je trouve qu'elles se caractérisent de plus en plus par des tensions. Deux ou trois me paraissent importantes. La première consiste en une concentration économique de plus en plus forte autour d'équipements de plus en plus lourds. Quand je fais l'analyse des financements publics, en Lorraine il y a 40% des équipements qui mangent 80% du budget. Ça c'est strictement régional. Et, quand le préfet demande que la Région veuille bien faire des efforts pour faire un peu d'économies, moi j'aimerais qu'on travaille enfin à l'équilibre Paris-province où, effectivement, il y a une hyper-concentration des moyens économiques sur le territoire de Paris, essentiellement de l'Etat, sans, d'ailleurs que les collectivités parisiennes n'y contribuent en quoi que ce soit. Je pense qu'il y a un phénomène d'inégalité vraiment très fort.

Ensuite, toujours dans les conditions d'activité, je pense qu'il y en a une qui commence à durer : il s'agit de l'accroissement des inégalités de rémunérations. On parle toujours de la précarité du secteur du spectacle vivant et, effectivement, le salaire moyen est très bas. Travaillons donc sur le salaire médian. Les derniers travaux de la commission nationale paritaire sur le spectacle vivant annonçaient que 10% des effectifs du spectacle vivant mobilisaient 50% de la masse salariale. J'aimerais que nous puissions travailler sur ces logiques économiques qui conditionnent pour beaucoup la réalité économique de l'ensemble des structures et des compagnies qui œuvrent tous les jours.

La troisième chose, toujours sur les conditions d'activité, c'est une évolution des modèles économiques. Et alors là, j'aurais plutôt envie de dire que je ne sais pas. Entre les modèles industriels, les modèles très artisanaux de coopérative, nous aurions besoin en région d'avoir une plus grande compréhension des modèles économiques en œuvre aujourd'hui. Et là je trouve peut-être que l'on plaque un peu trop vite des paradigmes économiques, des modèles en disant « c'est comme ça ». Je pense que la complexité est un tout petit plus riche maintenant, et je pense que le secteur a besoin de mieux comprendre le contexte dans lequel il agit.

Le troisième type d'évolution c'est le contexte de mondialisation, de globalisation. Aujourd'hui, il est plus facile de faire tourner des compagnies en Indes que de les faire tourner dans la région d'à-côté. Moi je voudrais un peu coupler inter-génération, inter-culturalité, etc. Dans quelques années l'Europe aura besoin de 250 millions d'actifs. Dans le champ de la culture, vous vous rendez compte que 60% des directeurs vont nous quitter pour partir à la retraite et nous sommes en train de parler de choses qui peut-être ne concernent pas du tout les gens qui sont ici aujourd'hui. Mais il y a bien une nouvelle génération complète qui va arriver dans les 10 prochaines années. De quelle manière peut-on envisager des modèles de contractualisation de nouveaux modèles d'organisation alors que pour la plupart nous ne serons plus en situation professionnelle pour en parler ? Je reviens sur cette question de l'inter-culturalité. Il y a 500 millions d'habitants de part et d'autre de la frontière, cela fait 1 milliard d'habitants. Que va-t-il se passer ? Quelle est la contribution de la culture à ce phénomène crucial du dialogue interculturel ? Et c'est l'année du dialogue interculturel. Posons-nous la question de savoir quelle peut être la contribution des théâtres des lieux que vous gérez, des galeries à cette question de l'inter-culturalité ? Ce qui veut dire que dans un contexte régional, cela pose la question aux professionnels, cela pose la question aux élus et j'ai envie de dire aussi le mode d'organisation. Tout le monde aspire à une nouvelle architecture mais vous voyez un peu la difficulté. Je vous livre là plutôt une observation. Je pense que ce qui est en train de se passer n'est pas du tout culturel. Je pense que les conseils régionaux ont d'abord à traiter la question des transports, de la santé et de la formation professionnelle. Je peux vous dire, dans les relations avec l'Etat que cela enclenche d'autres types de mécanismes et de budgets, autres que ceux de la culture. Et je vois bien toute la difficulté, on parle du retrait de l'Etat et on parle de compensation par les régions de là où l'Etat n'est plus. Moi je l'entends assez bien mais la vraie difficulté c'est que si on le fait dans le champ de la culture que va-t-il se passer dans le champ de la santé, des transports et de la formation professionnelle. Il y a là une posture politique stratégique que j'entends assez bien mais je souhaitais en parler pour dire qu'il me semble que ce dont nous parlons, ce n'est pas forcément des enjeux strictement culturels, mais bien un enjeu de politique publique.

Dans ce cadre-là il y a beaucoup de choses à opérer qui sont relativement complexes :
Choix entre une logique institutionnelle et une logique de projet. Lorsqu'on est maire d'une commune ou président ou vice-président d'un conseil régional, c'est assez compliqué.
Est-ce qu'il vaut mieux consolider les structures qui sont implantées ou au contraire favoriser l'émergence d'une multitude de projets ?
Avoir une logique de programme ou une logique d'ajustement ? Ce n'est pas du tout la même chose.
Favoriser les logiques individuelles ou les logiques collectives ?
Privilégier la logique administrative ? Je vois beaucoup de régions aujourd'hui se doter de procédures administratives qui sont certes nécessaires pour faire fonctionner le système général. En revanche, comment positionner ces critères administratifs par rapport aux pratiques professionnelles ?
Une autre logique : la logique de stockage, ou la logique de circulation ? Des fois, je m'amuse à entendre les élus parler de « mes compagnies », « mes compagnies en région ». Tiens, je ne savais pas qu'il y avait une opa sur les compagnies régionales. Je pense que ce qui est important, c'est de regarder de quelle manière elles circulent. J'ai un peu travaillé dans le cirque ; le fait d'avoir un quartier d'hiver quelque part ne veut pas dire pour autant qu'on est condamné à avoir son activité sur place.
Une logique de segmentation par rapport à une logique de structuration de filière. Aujourd'hui je pense qu'on est dans un moment d'ultra-segmentation c'est-à-dire que ce n'est même plus par domaine culturel mais par genre c'est-à-dire que tout le monde demande des fonds hyperspécialisés par métier. Je pense que l'on a d'un côté une logique métier, de l'autre côté une approche territoriale. Et j'aurais pu dire également routine et expérimentation. Mais pour reprendre le dernier entre l'approche métier et l'approche

territoriale quand je parle de territorial, je pense qu'il ne s'agit pas de parler simplement de l'espace dont je m'occupe. Très souvent lorsque je travaille avec les élus, l'idée me vient à les considérer « voilà vous êtes adjoint à la culture, donc vous vous occupez de votre ville en intra-muros ». Très souvent les élus se pensent dans le territoire mais pas simplement sur leur territoire de compétence. Je pense que l'idée du territorial par rapport à l'approche métier ce n'est pas l'espace régional, l'espace européen ou l'espace local.

Vous verrez, je vais retomber sur la question qui était posée sur l'interrégionalité ! Je crois que l'on est à un petit moment particulier d'incertitude extrêmement forte, et je ne reviens pas sur ce que je disais au début à propos de l'abandon de la dimension symbolique de l'Etat. Je pense qu'on est à un moment d'accumulation, c'est-à-dire que le système se rend compte qu'à chaque problème, il a créé un dispositif. On se rend compte que cette accumulation de projets, de dispositifs, ne permet pas de résoudre les questions qui sont aujourd'hui posées. Sur l'absence de connaissances, il me semble que vue la qualité des universitaires en France, vue les travaux faits par le Ministère, vue les travaux faits par les régions, nous disposons d'un premier socle d'information qui nous permettrait peut-être de comprendre comment cela fonctionne.

Si l'on est dans un moment de mutation, cette accumulation doit passer à une autre étape. Pourquoi ? Parce que nous allons continuer à accumuler, et le risque est surtout que cela nous montre qu'il y a peut-être une panne de contrat entre les acteurs culturels et la puissance publique, entre l'ensemble des entités de la puissance publique. Cette panne de contrat ne trouvera pas de réponse dans une accumulation de dispositifs ou dans l'accumulation de projets portés par les acteurs.

Ce que je sens un tout petit peu, et pour revenir à la question qui était posée : est-ce que l'interrégion va résoudre des choses ? Si on ne fait que reporter tous les problèmes vécus en région à une dimension interrégionale, je pense que cela ne résoudra absolument rien. Cela ne fera qu'accumuler à une autre échelle de territoire les problèmes rencontrés par chacun des territoires. J'habite dans une région transfrontalière et pour certains projets qui ne fonctionnent pas, on s'imagine qu'en additionnant les problèmes cela produira de la solution. Non. Je pense qu'effectivement, ce territoire-là peut être intéressant si on passe d'une logique de réparation des choses à des logiques de transformation. Je suis assez d'accord avec un des intervenants de la table : à un moment, si nous ne comprenons plus, faisons attention de ne pas recréer une nouvelle architecture qui ne soit pas capable de répondre aux questions futures. En fait, notre difficulté est là. Nous avons une capacité d'invention à pondre du dispositif qui est absolument incroyable. Ce qui nous est demandé aujourd'hui, c'est de construire une architecture capable d'apporter des points de repères pour tout le monde, mais qui soit suffisamment ouverte pour qu'elle permette de répondre à des questions qu'on n'a pas encore posé aujourd'hui. Ce qui veut dire qu'il faut arrêter, en tout cas dans l'espace interrégional s'il est investi, de le voir comme un moyen de réparer quelque chose mais bien pour entrer dans une logique comparative des expériences portées par les acteurs et portées par les collectivités. Cette logique comparative doit nous permettre de dégager des enseignements sur la gouvernance et sur la conduite de la chose publique. Cela veut dire que comparer devrait nous permettre d'entrer dans un moment d'objectivation de modèles qui nous permettrait de dégager des enseignements et peut-être d'enclencher des processus de transformation.

Je reviens à ce que je disais : cela nécessite beaucoup plus de fluidité entre les territoires. Avoir d'un côté une politique locale, de l'autre départementale, régionale, nationale, européenne, on le voit bien, il y a un risque de « puisqu'il n'y a plus de sous chacun reprend ses petits » : on s'en tient alors aux compétences légales. Le nombre de fois où les collectivités disent cela, c'est absolument incroyable. Je ne me fais pas trop de bile pour les gros équipements. Que vont devenir l'ensemble des micro-expériences sur les territoires qui constituent la vie d'un territoire et qui ne s'inscrivent pas dans une logique de marketing territorial dans une dimension internationale et qui permette à un territoire de mobiliser l'ensemble de ces ressources y compris ses habitants ? De plus, cela implique aussi une

fluidité entre les acteurs. Je voudrais vraiment terminer là-dessus. Il y a à retravailler la dimension du contrat entre les acteurs et la puissance publique. Je suis persuadé que la logique conventionnelle a ses propres limites mais ne peut-on pas engager suffisamment d'expériences vécues et d'expérimentations ? En Lorraine, on a fait deux expériences de ce type. Nous sommes passés à 4 ans de convention. Je pense à la convention du Centre dramatique national où les collectivités se sont engagées sur une plateforme d'amélioration très concrète du point de vue artistique, territoriale social, éducatif, économique, professionnel, environnemental. Vous aurez remarqué que l'on n'a rien inventé du tout, on a simplement essayé de mettre en œuvre la charte de mission de service publique qui a été faite par l'équipe de Trautmann et on se rend compte que ça marche et que les collectivités sont prêtes à y mettre une stratégie budgétaire à 4 ans. Ça a fonctionné sur deux territoires. Moi je pense que cela peut fonctionner sur plusieurs, encore faut-il non pas aller directement au modèle mais pouvoir avoir un endroit de comparaison de ce type d'expérience de conventionnement qui permettrait de dégager des modèles. Enfin, et pour terminer, je pense qu'il est, et c'est pour ça que j'étais très content de votre invitation, je pense qu'il est largement temps que les professionnels se mêlent des choses qui les regardent.

Merci.

Didier Perrier

Merci.

Des remarques ? Une intervention ?

Intervention de la salle

La spécificité de la compagnie que je dirige est qu'elle est implantée en territoire rural dans une petite commune de 4 600 habitants au cœur d'un territoire de 21 000 habitants comptant 21 communes.

Je voulais juste faire part de quelques interrogations qui sont les miennes. Quand on parle des microprojets, des microstructures, je crois que je suis tout-à-fait dans cette dimension avec mon travail en territoire rural. On ne peut que penser des formes de proximité très légères pour aller vers les habitants. Une de mes convictions profondes –et c'est la raison pour laquelle j'ai voulu cette implantation– c'est qu'il me semble que l'avenir de l'esprit de la décentralisation (dont on a parlé en termes de décentralisation culturelle avec un travail consistant à aller vers les populations pour apporter, pour faire partager des œuvres artistiques, et pas en termes de lois de décentralisation) est dans ces territoires qui sont un des endroits où un nouveau souffle de cette décentralisation peut exister.

En même temps, je voulais juste vous faire part d'une interrogation et d'un questionnement que j'ai face à ce travail. Il me semble que nous sommes en même temps avec des élus qui sont, en tout cas pour certains, particulièrement sensibles à l'idéologie d'une certaine forme de rentabilité de l'action. Je me questionne sur le fait qu'il est possible que le travail que l'on fait actuellement de mise en réseau, de développement d'un public, soit aussi d'une certaine manière le terreau pour qu'ensuite on constitue un réservoir de public pour des marchands de la culture qui n'ont comme soucis que de la rentabiliser. D'autant plus que je le constate à mon propre niveau, et bien que j'aie une très grande confiance des élus envers mon travail, la réflexion sur le nombre de spectateurs que l'on touche par rapport aux moyens qui sont mis, revient régulièrement comme une question au cœur de cet échange que nous avons ensemble. Par ailleurs, je suis par exemple informé qu'il est envisagé de construire une salle qui va peut-être pouvoir accueillir 400 à 500 personnes. On ne sait pas comment cette salle sera remplie.

Didier Salzgeber

Puisqu'on parle très concrètement de retrouver les fondements d'un service culturel public, de pouvoir le positionner par rapport au secteur marchand, je pense qu'il devient crucial que ce secteur se repense dans une économie de marché, et soit capable à moment de formaliser le projet qu'il adresse à la population, avec ou sans l'aide de la puissance publique. Je considère que si un artiste a envie de créer, il peut créer avec ou sans l'aide de la puissance publique. D'autres pays nous montrent d'ailleurs qu'on peut créer sans avoir l'économie qu'on connaît ici en France. Mais je vous rejoins assez, je pense que le secteur doit absolument investir ces questions-là sur les territoires, parce que c'est de ça dont il s'agit, je trouve.

Intervention de la salle

Je n'ai pas envie de réfléchir à comment on va faire sans la puissance publique. Je crois que ce ne sont pas seulement des enjeux culturels mais aussi des enjeux politiques. Bien évidemment, il s'agit avant tout d'enjeux politiques. Je crois entendre dans le questionnement une des réponses à la question de Sylvie Baillon sur cette région qui a été maltraitée régulièrement par l'Etat, on le sait bien. On parlait tout à l'heure du tgv, c'est une des choses, mais les contrats de plan c'est aussi une des choses, mais le budget des crédits déconcentrés de l'Etat, qui est aujourd'hui le dernier de France, on est passé après la Corse il y a 3 ou 4 ans. Et la réponse sera « mais c'est fini, il n'y aura plus de budget de l'Etat, il va falloir penser à travailler autrement avec les collectivités ». Moi je n'ai pas envie de cautionner cette idée que c'est fini l'histoire de l'Etat et du budget de l'Etat.

C'est aussi que notre secteur est particulièrement nul. On ne se bat plus. Le 1% du budget de l'Etat pour la culture, c'était dans les années 1970. C'était une revendication forte, à la fois de notre secteur, et à la fois de partis politiques, et on y est peut-être même pas arrivé. Enfin en trichant un peu avec les chiffres, on a dû y arriver à un moment. C'est incroyable de voir que c'est dans un manifeste de grands Maires de France, avant les élections municipales, que l'on parle d'un budget qui ne devrait plus être le 1% du budget de l'Etat mais 1% du PIB. Il ne me semble pas que les grands Maires de France soient des gauchistes irresponsables. Et nous, nous sommes incapables de reprendre ça ! Et les partis politiques sont incapables de reprendre ça pour dire « non ce n'est pas fini ». J'ai bien entendu que l'Etat devait garder son rôle de péréquation pour faire en sorte qu'il y ait moins de disparité sur les territoires, évidemment. Qu'on ne soit plus dans des logiques de labellisation, j'ai envie de dire évidemment, le Ministère de la Culture n'y arrive pas encore et notre milieu non plus n'y arrive pas non plus, mais il faut qu'on soit plus attentif. Philippe Henry le disait tout à l'heure à des endroits où il y a des expériences de relations avec des populations, plus que de relations avec les publics, etc. Alors il y a eu le rapport Lextrait, il y a eu la période Duffour mais on a oublié tout ça, vite.

Mais, encore une fois, accepter l'idée que c'est fini, que le Ministère de la Culture n'existera plus ou peu ou prou et qu'il financera plus... Enfin c'est des choix.

On aurait pas pensé que le code du travail pouvait être complètement remis en cause comme aujourd'hui, on n'aurait pas pensé que la loi sur la laïcité pouvait être remise en cause, on n'aurait pas pensé, c'est même l'essence même de la constitution de 1958 et des acquis de l'après-guerre. Donc s'il est possible de détricoter, il est possible aussi de retricotter me semble-t-il. Encore une fois il faudrait que l'on soit un peu plus actifs, que les syndicats qui nous représentent et dans lesquels on travaille soient un peu plus actifs et peut-être aussi que les partis politiques aient envie que ce Ministère de la Culture ne disparaisse pas. Moi je n'ai pas envie, aujourd'hui en tout cas de réfléchir à notre action dans des territoires, auprès des populations sans la puissance publique, sans l'Etat et évidemment sans les collectivités territoriales. Ca m'agace, je ne comprends pas cette acceptation là.

François Mairey

Moi je participe complètement à cette colère. Il y a effectivement un acte politique qui est en train de se produire, et moi je le ressens ici : « oui, eh bien on va s'organiser autrement, on va voir les choses comme ça, comme ci ». Mais en amont de ça il y a bien un acte, une politique. On parle de politique culturelle mais cette politique culturelle vient bien d'un politique plus générale que ça.

Pendant un moment on a travaillé sur Amiens Nord avec « mille et un bocaux » mais on a jamais pu obtenir un sous de la municipalité d'Amiens. Pourquoi ? C'est un choix politique qui a été fait là. Après on peut parler d'organisation, mais on a l'impression qu'on évacue complètement la politique des choses. La question de la politique culturelle va découler de la politique pure et simple, celle de la société.

Philippe Henry

Certes, mais à ceci près, et je ne suis pas de ceux qui disent moins d'Etat, à ceci près que c'est pour ça que je parlais de subsidiarité structurelle qu'il faut redéfinir. Il faut redéfinir où l'Etat est-il le plus pertinent aujourd'hui ? Où les collectivités territoriales sont-elles les plus pertinentes ? Ceci est compliqué. Effectivement, c'est encore plus compliqué dans une phase où l'on voit bien globalement que l'Etat a plutôt tendance à ne privilégier qu'une partie de l'existant et puis le reste...

Didier Salzgeber

Moi je pense que par rapport à la puissance publique, il faut absolument mener ce combat politique.

On a beaucoup participé, avec le relais Culture-Europe, à la programmation actuelle sur 2007-2013, à essayer d'argumenter l'importance de l'investissement dans le champ de la culture pour la puissance publique. Le résultat des choses, mais vous l'avez tous vu, sur les politiques européennes 2007-2013, la culture n'apparaît quasiment pas. On a fait l'analyse des contrats de plan, et la plupart démarrent par l'investissement dans le capital humain. Il n'y a absolument rien sur la dimension de la culture.

Donc j'entends à la fois votre colère, j'ai simplement –et vraiment ce n'est pas être cynique par rapport à ça– envie de dire qu'on est peut-être là dans un moment de marginalisation de la culture comme on l'a jamais été ; et qu'il faut sûrement arrêter d'être justificatif. C'est-à-dire que l'indignation est posée là, à Avignon. Bien. Mais je peux vous promettre qu'aujourd'hui ce qu'il y a en œuvre, est beaucoup plus puissant qu'une simple indignation et qu'il me semble que le secteur et que l'ensemble des gens de la culture doivent s'interroger à l'argument à construire pour être contributif aux enjeux de société que j'ai essayé de définir tout à l'heure mais auxquels mes voisins ont fait beaucoup plus référence. Il ne s'agit pas de dire « ça c'est de la théorie » et « ça c'est de la pratique ». Je pense que c'est bien cette interconnexion qu'il nous faut trouver, pour rentrer dans une logique démonstrative des choses maintenant.

Et l'Etat ?

Denis Declerck, Inspecteur du théâtre, Coordination générale des Entretiens de Valois, DMDTS, Ministère de la Culture et de la Communication

Tout d'abord, quelques mots pour remercier Actes-Pro d'avoir invité un représentant du Ministère de la Culture à ce débat. Actes-Pro démontre que dans une région où certes il y a probablement des difficultés et une insuffisante prise en compte des inégalités territoriales, eh bien les professionnels, en s'organisant, en organisant leurs propres solidarités, sont capables de prendre langue avec les pouvoirs publics pour construire avec eux un rapport qui n'est pas qu'un rapport de minorité ou qui n'est pas qu'un rapport simplement de plainte, mais qui est aussi un rapport de construction, de co-construction dans un dialogue et éventuellement aussi pourquoi pas, dans un rapport de force.

Alors évidemment à ce stade de l'après-midi, beaucoup de choses ont été dites, beaucoup de problèmes sont sur la table, et ont été très bien analysés. Moi je ne vais pas y apporter les solutions.

Depuis ce que je fais en ce moment avec les entretiens de Valois, je voudrais juste apporter un petit éclairage, un petit point de vue complémentaire, qui n'est ni celui des acteurs de terrain, ni celui des observateurs de la vie politique, institutionnelle. Il est celui de quelqu'un qui est à la fois un peu des deux, qui a été un agent des collectivités territoriales, si j'ose dire, avant d'être un agent de l'Etat, et qui le sera peut-être à nouveau demain. Et, vous comprendrez évidemment que ma position ne me permet pas de répondre à un certain nombre d'interpellations à caractère plus politique ou polémique. Je me cantonnerais à une certaine modération, voire une certaine réserve.

Mais il me semble important de commencer par démonter quelques représentations, non pas pour le plaisir du jeu de massacre, mais tout simplement parce que ces représentations me semblent devenues totalement inopérantes pour décrire le réel.

Cela fait dix ans que je travaille pour l'Etat et je n'arrête pas d'entendre dire que, par exemple, les agents de l'Etat considéreraient que les élus locaux sont de sombres ignorants. Je l'ai encore entendu cette après-midi, et ça m'amuse toujours. Je ne connais pas, ou alors ils sont vraiment très minoritaires, des fonctionnaires de l'Etat qui pensent cela. Certains d'entre eux travaillent aujourd'hui pour des collectivités quand ils ne sont pas eux-mêmes devenus élus. Et donc je pense qu'aujourd'hui on a très largement une culture partagée de la culture.

De la même façon, je ne pense pas que l'Etat sache ou prétende savoir ce qui est bon pour autrui, ce qu'il faut faire, je n'ai pas le sentiment qu'il impose ses cadres. Je pense qu'il a une fonction de veille, d'observation et de connaissance et qu'il est en mesure de dire à des collectivités, quand celles-ci lui demandent conseil, ou à des professionnels lorsque ceux-ci se tournent vers lui, ce qu'ils pourraient faire et quels seraient les effets possibles de tel ou tel choix, de telle ou telle orientation. Mais je suis assez rarement en situation d'observer que l'Etat imposerait quoi que ce soit, si tant est qu'il serait encore capable de le faire puisque, on l'a bien dit, depuis plusieurs années, ce n'est pas comme ça que les choses se passent.

De la même façon, je voudrais récuser également la fameuse opposition, qui est très ancienne dans l'histoire de notre république et qui je crois complique considérablement les choses, qui serait cette prétendue opposition entre l'Etat et les collectivités. Que je sache, et malgré toutes les réformes qui ont pu être faites sur le plan de la loi, la majeure partie des élus qui représentent la nation, donc les parlementaires, sont aussi des élus locaux, des élus territoriaux et que lorsqu'ils viennent à Paris pour délibérer à l'assemblée nationale ou au Sénat je ne pense pas qu'ils oublient qu'ils ont aussi parfois une écharpe de Maire, de conseiller général ou de conseiller régional. Il n'y a donc pas, comme on voudrait nous le faire croire, tout d'un coup une espace de rupture aussi violente. Alors il est vrai qu'il y a certaines formes de schizophrénie qui peuvent se produire. D'ailleurs, on voit parfois des députés voter un budget que sitôt rentrés dans leur circonscription, ils s'empressent de

critiquer. Il n'y a donc pas cette opposition. Je pense qu'une partie de notre histoire se construit là-dessus mais ça me paraît un peu dépassé.

Et puis, de la même façon, parce que je crois que c'est aussi un fantasme auquel il faut faire un sort. Devant l'ampleur des problèmes qui viennent d'être décrits, ou bien je n'ai pas trouvé la boîte à outil ou bien je ne sais pas où est le local où elle se trouve mais les outils dont dispose l'Etat tout seul pour résoudre les problèmes qui viennent d'être posés n'existent pas. Je pense qu'effectivement, il ne s'agit moins de réparer que de transformer ou de réinventer. C'est un petit peu de ça dont je voudrais parler.

Très rapidement, je pense qu'il y a quatre grandes entrées qui permettent d'analyser la situation.

Il y a bien sûr l'entrée budgétaire, rassurez-vous, on ne va pas rentrer dans les querelles de chiffres, même si comme l'a dit Claude Mollard, on peut regretter qu'un certain nombre de séries statistiques ne soient plus publiées. Mais toujours est-il qu'en ce qui concerne l'intervention du Ministère de la Culture en faveur du spectacle vivant, celle-ci n'a cessé de progresser ces dernières années (plus 15% entre 1999 et 2006) et que globalement l'investissement public dans le spectacle vivant est en croissance à peu près continue depuis 20 ans. Malgré cette progression, on a connu en même temps un élargissement du champ légitime, en tout cas des arts et des pratiques artistiques et culturelles qui étaient légitimes à recevoir une subvention. Par le même effet, on a connu une augmentation très importante du nombre de demandeurs. On connaît les fameux effets de ciseaux qui veulent que mécaniquement les charges fixes croissent et que du coup tout aussi mécaniquement les charges d'activité ou les moyens d'activité, donc les charges variables, diminuent. Et puis on a surtout un périmètre de l'intervention publique qui est quasiment figé depuis dix ans. Et c'est vrai qu'aujourd'hui les grandes institutions sont les plus "budgétivores" et comme leurs charges fixes sont assez importantes, et bien elles croissent dans des proportions que l'augmentation des moyens n'arrive pas à couvrir. Toutefois il me paraît absolument indispensable, si on veut penser l'avenir, d'interroger ce modèle tout à fait spécifique à la France, qui voudrait que les artistes soient non pas au cœur mais à la marge des institutions et ne fassent pas parti des charges fixes et soient renvoyés aux charges variables et deviennent curieusement une espèce de variable d'ajustement. C'est me semble-t-il une question. Et je dois dire que cette interrogation me paraît assez peu présente dans les milieux professionnels.

La deuxième analyse je pense que c'est véritablement, et Philippe Henry s'y est un peu livré, une analyse socio-économico-culturelle dans laquelle il faut rentrer. Je m'intéresse depuis toujours à l'économie appliquée au champ de la culture, en particulier au spectacle vivant. Je trouve que c'est une discipline qui n'est pas suffisamment développée, et par économie je n'entends pas ça sous un angle purement de rentabilité mais bien pour voir comment circulent les flux, comment ça se passe. Et j'observe, par exemple, que le nombre d'employeurs dans le spectacle vivant est aujourd'hui de plus de 22 000 unités, qu'il a été multiplié par 7 en 20 ans. Dans le même temps, les moyens n'ont évidemment pas crû dans les mêmes proportions. Et, vous le savez tous, la situation individuelle des salariés est en dégradation, même si comme l'a rappelé tout à l'heure Didier Salzgeber, de fortes inégalités existent chez les salariés du secteur qui sont encore plus fortes que dans le cinéma et dans l'audiovisuel, contrairement à certaines idées reçues. Je pense qu'une analyse économique de notre secteur doit nous amener à nous pencher, bien sûr comme je le disais tout à l'heure, sur la spécificité du système français, sur les limites d'une logique de production diffusion qui, quelque part, me semble un peu trop proche de celle de la filière agricole. Tout se passe comme si finalement nous n'étions pas tout autant des producteurs de symboles et de lien social que simplement des producteurs de biens immatériels. Or, moi je pense, et c'est un point de vue un peu plus personnel, qu'il faut réhabiliter la fonction de production de symboles et de liens du spectacle vivant, et ne pas la limiter à une simple production de biens, fussent-ils immatériels.

Enfin, je pense qu'un des grands défis qui est devant nous est de se poser la question de comment imaginer un modèle économique soutenable dans la durée avec des financements

publics qui, ne nous leurrions pas, même si la revendication peut être légitime, mais je pense qu'à côté de la revendication il faut aussi imaginer des moyens concrets opérationnels même si tout nous laisse à penser ou à craindre que les financements publics vont stagner. Tout simplement pour une raison simple, c'est que les financements publics sont adossés à la croissance économique et que celle-ci semble un peu en panne.

L'entrée institutionnelle, je ne m'arrêtera pas dessus parce que je crois qu'on en a beaucoup parlé. Je voudrais simplement noter que quand on parle des territoires, assez naturellement on fait référence à la coopération territoriale. Or, il me semble que les années 1980 et un peu 1990 qui ont été des grandes années d'accroissement des dépenses publiques en faveur du spectacle vivant et de la culture en général, ont été tout autant des années de compétition territoriale, que de coopération. Les festivals sont un exemple passionnant de compétition territoriale. Il ne faut pas s'étonner que dans ce contexte, il soit très difficile de passer de la compétition territoriale à la coopération territoriale.

Enfin, tous les sujets politiques sur lesquels je ne veux pas m'étendre car ce n'est pas mon rôle. Mais la question qui nous est posée est : « que voulons-nous faire ensemble aujourd'hui ? »

J'entends partout où je vais, la fameuse formule du désengagement de l'Etat et je ne veux pas du tout esquiver cette question qui me paraît excessivement importante. Je voudrais non pas la renvoyer, mais, en renvoyer une partie. Il me semble que l'Etat a également, dans une société comme la nôtre, démocratique, républicaine, une fonction de miroir. Si désengagement de l'Etat il y a, alors il faut absolument se poser la question de savoir quel sont les moteurs de ce désengagement, se demander si l'engagement des professionnels est toujours aussi fort qu'en 1946, se demander si l'engagement citoyen, politique en faveur de la culture et singulièrement du spectacle vivant est toujours aussi fort qu'il le fût après guerre. Et je pense qu'on ne peut pas comme ça simplement jeter le désengagement de l'Etat comme un fanion au dessus des têtes. Je pense qu'il faut essayer d'analyser. Moi ce que j'observe c'est qu'on a de plus en plus de mal à construire un discours, un argumentaire qui légitime ou re-légitime la dépense publique dans ce secteur, parce que je pense aussi que nous nous vivons trop comme des producteurs de biens et pas suffisamment de symboles.

Alors comment imaginer dans tout ça un avenir ? C'est un petit peu l'exercice que la Ministre a mis en place, en invitant à la fois ses propres services, les collectivités territoriales et les professionnels, avec les entretiens de Valois.

Le dispositif des entretiens de Valois est au fond assez simple mais, il n'avait jamais été expérimenté en temps de tel. J'en parle comme ci ça avait savamment été pensé et réfléchi mais vous savez tout ça c'est construit dans le pragmatisme le plus absolu. Simplement, on s'est dit que si on voulait mettre l'Etat, les collectivités et les professionnels autour d'une table, il fallait le faire à travers leurs organisations représentatives. Donc les associations d'élus pour les collectivités, les syndicats, les associations professionnelles pour les professionnels. Les professionnels sont représentés de trois manières dans ces entretiens de Valois. Ils sont représentés à travers les organisations d'employeurs, les syndicats d'employeurs, à travers les organisations de salariés, les organisations représentatives dans le secteur, et puis également à travers les sociétés civiles d'artistes créateurs qui ne relèvent pas du salariat, mais du droit d'auteur. On peut dire que c'est un peu la première fois dans l'histoire du Ministère de la Culture que cette chose advient. Beaucoup de scepticisme a entouré le début de ces entretiens de Valois. Et puis, voyant que les choses s'enclenchaient, beaucoup de bonne volonté s'est mise autour de la table pour essayer de réfléchir autour de six sujets –je ne vais pas en faire la liste ici– et pour débattre le plus largement possible et essayer d'imaginer ensemble des réponses concrètes et des perspectives nouvelles.

La difficulté c'est à la fois de penser la transformation, d'inventer les outils pour cela et de faire preuve aussi d'un peu d'imagination et d'inventivité parce que je pense que c'est une des choses qui manque. Claude Mollard a connu des grandes périodes d'imagination et de créativité administrative. Je pense que par exemple le prix unique du livre a été quelque

chose d'extraordinaire. Je ne sais pas si aujourd'hui on serait collectivement capable de penser ce type de chose. Il y a donc aussi cette dimension de créativité administrative qu'il faut essayer d'opérer.

A ce stade, les six groupes de travail ont remis chacun les synthèses de leurs travaux. Il y a un rapport d'étape qui existe. Malheureusement certaines organisations partenaires des entretiens de Valois n'ont pas souhaité que ce rapport soit largement diffusé. Il l'est à travers les organisations qui participent aux entretiens. Et puis, nous avons un rendez-vous important à la fin de l'année pour rendre des conclusions. Car vous avez lu ça bien sûr dans la presse, nous avons une échéance qui est celle de la révision générale des politiques publiques, la RGPP, qui au départ devait être rendue en avril et puis la Ministre de la Culture a obtenu notamment qu'à travers l'organisation de ces entretiens de Valois, ce soit les entretiens de Valois qui orientent les décisions du comité de modernisation des politiques publiques, et non pas que ces décisions tombent comme un couperet. Car il fallait expliquer. Dans notre pays, en 2008, même si nous on connaît ça par cœur, il fallait expliquer aux gens qui composent ce conseil, que le secteur du spectacle vivant en France, c'est un écheveau de partenariats extrêmement complexes, un équilibre extraordinairement fragile et qu'on ne pouvait pas, comme ça, seuls décider de modifications qui pourrait avoir des effets absolument désastreux et remettre en cause ce qui s'est patiemment, difficilement tissé depuis 60 ans et plus. Car, quand même, et je terminerai par là, à l'époque du story-telling, il me semble important qu'on revisite la manière dont on raconte l'histoire des politiques culturelles dans notre pays. Moi je suis toujours un peu agacé de ce sentiment qu'au commencement a été le Ministère de la Culture et André Malraux. Je crois qu'il faut quand même toujours rappeler que depuis le XIX^e siècle, les communes, les plus riches d'entre elles, ont investi dans la culture et singulièrement dans le spectacle vivant. En sont témoins les nombreux théâtres de ville qui constituent un réseau absolument indispensable à la diffusion du spectacle vivant. Et puis, avant cela, la fédération nationale des communes pour la culture, inventait des concepts comme les Maisons de la Culture qui n'ont fait qu'être repris. Tout cela pour dire que ce qu'on présente très souvent comme une invention de l'Etat et singulièrement d'un homme ou d'une femme, est quand même très souvent le résultat d'une poussée citoyenne. Ca a été rappelé tout à l'heure. Mais je pense qu'il faut insister là-dessus. En 1946, la décentralisation théâtrale ne s'est pas inventée comme ça dans le bureau de Jeanne Laurent. Depuis 10 ans, 15 ans, 20 ans déjà, des professionnels étaient partis sur les routes, avaient montré la voie. Je crois que c'est très important de revoir notre histoire à l'aune de celle-ci, et de se demander, aujourd'hui, quels sont nos engagements, vers quoi est-ce que l'on veut aller ? Eh bien oui, ne pas tout attendre de l'Etat, je pense que l'Etat a plus un rôle d'accompagnateur peut-être aujourd'hui que le rôle d'impulseur qu'il a peut-être tenu, ou qu'on a peut-être parfois voulu lui faire tenir dans les histoires que l'on raconte, mais qui aujourd'hui n'a plus tout à fait ce rôle.

Didier Perrier

Bel exercice de style. Difficile.

On peut parler aussi des différences Etat / politiques gouvernementales. C'est quand même un peu difficile, moi l'effet miroir je veux bien l'entendre, je veux bien croire que l'on a nos responsabilités de professionnels, je veux bien entendre pleins de choses. Je sors un petit peu de mon statut de modérateur. Mais je trouve ça fort de café. Mais l'exercice de style n'est pas facile et la position n'est pas facile.

Une politique culturelle passe aussi par une politique budgétaire. Nous sommes sur le terrain et nous rencontrons l'Etat, les DRAC. Quand même, ce n'est pas moi qui l'invente, « sauver les meubles » ce n'est pas moi qui l'ait dit. Et lorsque l'on est dans des réunions on nous dit « on cherche à sauver les meubles » et on va sauver là et on va sauver là. Ce sont peut-être des nouvelles pratiques. Est-ce qu'aussi se réunir autour d'une table et discuter et dire –je vais donner un chiffre comme ça qui ne veux rien dire– « voilà vous aurez 500 millions

d'euros » (on demandait 1 milliard 500 car on a besoin d'1 milliard 500) et à la fin nous aurons 650 millions d'euros. On va donc être content et on va se satisfaire de ces 650 millions d'euros en disant « on aura sauvé ça ». Je sais que ce n'est pas facile et on peut dire « voilà continuons à parler, continuons à avancer ensemble, inventons de nouvelles choses ». Mais à un moment ou à un autre, une politique culturelle ambitieuse passe par une politique budgétaire et économique. Il faut le dire.

On parle de politique de chaises vides, je sais que d'autres organisations syndicales ne vont pas signer les synthèses, certaines ont quitté la table des entretiens de Valois.

Enfin voilà, je suis passionné et peut-être que d'autres peuvent prendre le relais.

Guy Saez

Juste un mot, parce que je crois que l'analyse devrait être poursuivie dans un autre sens. On vient de parler ici des problèmes financiers, etc. Moi j'aimerais aussi qu'on regarde les modes-mêmes de l'action publique, la façon dont est structurée l'action publique, et comment elle change. Et du coup je vais en rajouter une « couche ».

Non seulement la politique que nous avons connue n'est plus possible pour des raisons financières, mais elle n'est plus possible non plus pour des raisons de structuration de l'action publique elle-même. En clair, l'idée d'une politique publique de la culture fondée sur la détermination d'un domaine d'action défini par l'Etat même, en collaboration avec les collectivités locales, est un schéma qui appartient au passé. D'ailleurs ce qui est en train de se passer au Ministère de la Culture, c'est une forme d'implosion où l'on voit par exemple que les grandes institutions du Ministère sont maintenant quasiment totalement indépendantes, le Louvre, Beaubourg font ce qu'ils veulent. Et demain il y aura des agences nationales qui gèreront le patrimoine, qui gèreront les musées, qui gèreront les arts plastiques. Et ce mode d'action publique là, par fragmentation du système ancestral ou en tout cas bi-séculaire, c'est ce qui nous attend dans les décennies à venir. La RGPP n'est que les prémices du prologue de ce qui nous attend.

Du coup, pour les gens qui sont dans la situation dans laquelle vous êtes et notamment pour les régions, se pose la question de savoir si elles doivent avoir une politique culturelle ou si elles doivent avoir des politiques fortes dans un ou deux ou trois domaines accompagnés de volets culturels. La tendance européenne dont parlait Didier Salzgeber tout à l'heure, c'est à considérer non pas une politique culturelle, mais un accompagnement culturel de politiques fortes dans plusieurs domaines. Quand on est dans une région et que l'on consacre 2,5% ou 2,6 % de son budget à la culture, il me semble qu'on ne peut pas avoir une politique publique de la culture. On peut simplement avoir des actions d'accompagnement culturel ou une dimension culturelle dans les grands champs de sa compétence : les jeunes, le développement touristique, le développement territorial. Quand on a 20% de son budget comme à Lyon, à Lille, à Strasbourg ou Bordeaux, alors là oui, on peut avoir une politique culturelle. 20% du budget communal dans ces grandes villes là est consacré à la culture. C'est un chiffre extraordinaire, exceptionnel. On n'en a pas parlé aujourd'hui mais il faudrait quand même qu'un jour on se pose la question de savoir à quoi ça sert, pourquoi il n'y a pas un débat public autour de ça ? Pourquoi dans les villes aujourd'hui on pense 1/5 des crédits à la culture sans qu'il y ait un débat là-dessus. Il y a eu quelques frémissements aux dernières élections municipales mais il n'y a pas vraiment eu de débat. Et donc c'est dans ce sens là que les choses doivent être posées.

Donc vous voyez ce n'est pas simplement une question financière, c'est une question de structure et donc de comportement à l'égard de l'action publique. Là, les éléments qui sont devant nous, nous obligent à être un petit peu proactifs et à ne pas attendre que nous soyons complètement sous le coup des réformes qui vont être posées. Du coup, ce n'est pas un problème de déploration ou de désolation. Ce n'est pas un discours de déploration ou de désolation pour dire « organisons les choses ». Les entretiens de Valois, c'est une des possibilités, elle est limitée mais c'est une des possibilités. Organisons les choses entre les

associations de citoyens, les managers, les responsables culturels, les artistes et les industries culturelles, parce que rien ne se fera s'il n'y a pas un deal entre le milieu de la culture et les industries culturelles. Et donc, organisons-nous pour poser les jalons de ce que sera demain une action publique désétatisée, plus désétatisée que désengagée, plus privatisée que publicisée, et peut-être plus participative que subie. C'est en tout les cas comme ça que moi j'aimerais voir les choses pour demain.

Et je m'excuse je dois m'en aller.

Claude Mollard

Je voudrais rebondir sur ce qui vient d'être dit. Je ne partage pas tout à fait ton sentiment : je trouve qu'il n'y a pas de fatalité du désengagement public de l'Etat. De quoi parle-t-on ? On parle de 500 millions d'euros. Qu'est-ce que c'est par rapport au budget de l'Etat ? C'est quand même très peu de chose, et on a réussi à nous faire passer dans la tête qu'il y avait une sorte de fatalité du désengagement de l'Etat. Je trouve que c'est fort. Et même le parti socialiste aujourd'hui a intégré cette donnée du désengagement de l'Etat. Or, je ne vais pas jouer les anciens combattants, mais on a connu une période de cette nature sous Giscard d'Estaing et on a eu un changement politique, on a doublé le budget de la culture. Alors les choses ont changé je suis d'accord mais néanmoins, globalement, je ne crois pas à la fatalité du désengagement de l'Etat.

Deuxièmement, je pense que les responsables culturels publics et privés ont péché dans une confusion des genres en mélangeant gestion, production d'un côté et conception politique de l'autre. Il faut dire qu'effectivement l'Etat n'est pas fait pour gérer et produire de la culture, il ne sait pas faire. Et donc moi j'applaudis à deux mains et j'avais poussé en son temps à la constitution d'établissements publics autonomes, érigé Beaubourg en établissement public, puis Orsay, puis le Grand Louvre, etc. C'était mal perçu par la direction du Louvre et par la Direction des musées de France à l'époque, mais ça allait je crois dans le bon sens parce qu'une chose est de gérer et de produire des expositions, une autre chose est de veiller à l'inaliénabilité des œuvres d'art, à la circulation des œuvres d'art, au droit moral des artistes, etc. Je pense donc qu'on a pris conscience aujourd'hui des distinctions qu'il y a entre ce qu'est la politique culturelle qui doit fixer les règles, veiller à leur application, qui doit finalement relever d'un petit nombre de fonctionnaires et puis la production qui est une autre chose. Alors on est en train de vivre ça avec cette réforme qui est en train de se faire, avec ces débats. On est en train de vivre ça de manière assez confuse je dois dire, mais on est en train de vivre ça.

Troisième chose : qui prend le relais ? A partir du moment où l'Etat s'amaigrit, ce qui ne veut pas dire qu'il a moins d'argent, mais il le répartit différemment, à partir de ce moment-là, quelle est la part qui bascule du côté des régions parce que je ne crois pas que ça puisse basculer à un autre niveau. Je parle d'orientations générales. Je pense qu'une partie de la responsabilité politique de l'Etat doit être effectivement assurée par un échelon régional. Alors il y a les communes, c'est dommage que Guy Saez soit parti, il y a la notion de métropole, la notion de communes mais je pense que la cohérence veut que l'action de ces métropoles se fasse dans un cadre régional sinon alors on part au Moyen-âge, on part dans le système d'un délitement complet de la responsabilité publique, on n'a plus de rééquilibrage. En d'autres termes je résume, l'Etat doit se concentrer sur ces grandes priorités, les équilibres, la déontologie, la recherche de financements. Il doit délivrer ses financements dans certaines règles pour corriger les déséquilibres, pour inciter à la création parce que dans le domaine de la création, de la jeune création notamment, il n'y aura jamais d'argent privé parce que ce n'est pas rentable. Il doit passer le relais dans une certaine mesure pour la responsabilité politique culturelle aux régions et il doit déléguer sa production à des institutions mais tout ça dans un cadre qui n'implique pas nécessairement un désengagement public de l'Etat.

Denis Declerck

Moi il y a une chose qui me paraît certaine c'est qu'aujourd'hui, dans l'état actuel des choses, avec le modèle économique que nous connaissons, avec l'organisation institutionnelle que nous connaissons, avec l'ensemble des dérégulations qui sont à l'œuvre, le fait de remettre de l'argent public en plus ne règlera rien. C'est-à-dire qu'il faut agir, peut-être qu'il faut faire les deux en même temps : remettre de l'argent public et réorganiser l'appareil, et surtout reconstruire le discours politique. C'est une chose qui paraît aujourd'hui assez essentielle. Il y a un peu un vide là-dessus. Et je pense que le vide, tout le monde peut et doit s'interroger sur son origine, mais je ne pense pas que l'injection d'argent public dans une plomberie très abîmée, avec de nombreuses fuites et de nombreux dysfonctionnements soit une solution pour l'avenir. Alors évidemment comment s'organise la transition ?

Ensuite, je voudrais vraiment insister sur ce que disait Guy Saez. C'est un peu ce que disais un rapport déjà ancien dont encore une fois on fait essentiellement cas dans les nombreuses formations universitaires dans le secteur de la culture, c'était le rapport Rigaud sur les refondations des politiques culturelles. Refondation qui n'a toujours pas eu lieu. On pourrait faire la liste de ces rapports qui n'ont pas donné grand-chose en termes d'actions publiques ou professionnelles. Mais il insistait sur le fait que la culture était une dimension de l'action gouvernementale comme c'est une dimension de l'action territoriale et non pas comme un secteur. Or, force est de constater que nous nous sommes fait sectoriser. Et que ce faisant, nous nous sommes fait enfermer également dans des logiques qui ne sont plus tellement des logiques politiques, mais plutôt des logiques de gestion de clientèle. Et là, il y a aussi de la transversalité à reconstruire. Même sur la question fondamentale de ce que Philippe Henry appelait l'éducation au sensible, qu'on appelle communément l'éducation artistique, même ça cela c'est fait sectoriser alors que c'est une dimension absolument essentielle de la construction du citoyen.

Claude Mollard

Monsieur Declerck, c'est très juste. Pourquoi a-t-on été sectorisé ? Parce que ce n'est plus Valois qui gouverne Valois, c'est Bercy qui gouverne Valois. Parce qu'on a transféré, sur l'organisation de la rue de Valois, un schéma de comptabilité analytique grossier qui essaye d'évaluer le coût des choses. Mais justement c'est une valeur, ce n'est pas de la production. On est régi par des inspecteurs des finances –voyez la composition du cabinet de la Ministre – qui veulent absolument rentabiliser. Mais on n'est pas dans cet ordre là. Je crois qu'il y a une confusion des genres. Quand Lang disait il n'y a pas 1 Ministre de la culture il y en a 44 il voulait dire que c'était d'une autre dimension qu'il s'agissait. Ca, ça a été oublié.

Didier Salzgeber

Peut-être effectivement du côté Etat. Mais quand je regarde les conseils généraux, l'exemple du Conseil général de Meurthe-et-Moselle m'a beaucoup interrogé. Vous connaissez peut-être Michel Dinet, président de l'UNADEL qui est très très ancré sur le développement territorial. Le nouvel organigramme ne fait plus du tout apparaître de politique sectorielle dans la culture. C'est acté. Il ya un pôle éducation qui renvoie à la compétence des collèges, mais au sens très très large : collège, éducation, éducation spécialisée, etc. Et on est vraiment dans cette logique d'émergence de pôles, de politique publique où il y aura un volet culturel à l'intérieur. C'est la dimension du contrat dont je parlais tout à l'heure.

Il faut s'interroger sur la dimension du contrat qui permettra de mobiliser de l'argent public. On est quasiment dans les mêmes logiques que les logiques européennes. Et j'ai envie de dire que la situation qu'on connaît là, tout le monde la connaissait il y a quelques années sauf qu'il y avait la blague « jusque là tout va bien » c'est-à-dire « moi je m'en sors bien, ha bon l'autre ferme, il y a donc 20 000 euros à récupérer, bougez pas je vais m'en occuper ».

Avec quand même, il faut le dire, une logique de concurrence, il y a plus de concurrence dans le secteur du théâtre que chez les plombiers. Pour moi les plombiers ils se refilent du boulot même chez les polonais, ils sont encore plus européens que peut l'être le milieu du théâtre. Donc à un moment le « jusqu'ici tout va bien »... On se rend compte que là ça va de moins en moins bien, et ce n'est rien cette année. L'année prochaine ça va être franchement pire.

Quels sont aujourd'hui les endroits de mobilisations, qu'elles soient syndicales, moi je pousse les gens à investir dans ces dimensions-là. C'est crucial à un moment que les syndicats se fassent entendre.

Comment faire pour que les collectifs à l'échelle des régions trouvent des espaces de structuration. C'est pour ça que je salue, je trouve que l'initiative d'Actes-Pro très bien, de créer des endroits comme cela où les élus sont invités. Viennent, viennent pas... C'est plutôt bien, ils viennent. Comment faire pour que les élus arrivent aussi à avoir des espaces de structuration ? En Lorraine, on essaye un truc qui s'appelle les « conférences régionales des arts et de la culture », qui réunissent Etat, région, tous les départements, les métropoles. Pourquoi ? Parce qu'il y a un télescopage entre le fait régional et le fait métropolitain. Donc il faut en parler. Une région comme la Picardie, il m'arrive de travailler un peu avec la DRAC et la Région, c'est une région qui m'étonne. De dire qu'il faut qu'on évite de reproduire le phénomène métropolitain, pour une région coincée entre les métropoles lilloises et parisiennes, je ne vois pas comment elle peut échapper à ça. Alors effectivement, ce n'est pas à l'intérieur de ses murs mais par contre, elle est structurée sur le fait métropolitain de manière plus que significative, en tout cas encore plus qu'en Lorraine.

Didier Perrier

Une intervention ?

Intervention de la salle

Juste deux ou trois notes comme ça.

L'économie de la culture est assez spéciale me semble-t-il. Elle est particulière, protégée depuis Louis XIV. Donc on peut aussi remonter un tout petit peu plus loin.

Dans l'argumentaire, moi j'ai entendu qu'il faut pouvoir se mettre en concurrence de métropole à métropole, il faut s'organiser pour cela. J'ai entendu qu'il faut s'organiser pour l'Europe. Mais c'est une organisation dans laquelle moi je ne me reconnais pas. C'est donc un peu difficile. On est obligé. Nous, on tricote toujours entre le réel et ce qu'on a envie. Peut-être que le discours politique manque d'envie pour que l'on puisse y aller.

Dans l'argumentaire il me semble aussi qu'il y a la constitution française : l'accès pour tous aux œuvres et à la culture et à la formation. Et ça si je ne l'entends pas des politiques, de qui je vais l'entendre ?

Didier Perrier

Une intervention ?

Intervention de la salle

Fils d'une certaine façon de Jack Lang. Je suis venu en France avec une bourse à cette époque-là, époque d'or. Et je constate que mon père est mort. Cet Etat-là n'existe plus et je

me trouve un peu désolé. Mais suis-je assez adulte pour m'assumer en temps qu'artiste et trouver des moyens autres de production et aider nos artistes ? Grande question...

Par cette petite métaphore, ce que je voudrais dire, c'est que je trouve un engagement, j'entends une colère, j'entends beaucoup de bonnes idées mais elles se heurtent toutes à un premier obstacle : celui de la volonté politique. Madame parlait de ce discours politique qui n'est plus là. Mais est-ce que ce n'est pas à nous de commencer avec ce discours ? Est-ce que nous ne mobilisons pas nos publics, nos comédiens, nos abonnés, etc. ? Je pense que si on s'attaquait là, d'abord, s'il y avait une vraie mobilisation. Parce que le problème est politique, il ne va pas être résolu avec des analyses. Les analyses viendront nous donner la méthode après. Mais tant que ce verrou-là est mis en place, tant que nous n'arrivons pas à peser dans le discours politique, nous allons avoir beaucoup de discussions plus ou moins intéressantes, je trouve d'ailleurs ce colloque vraiment très intéressant. Mais je pense que l'heure est venue de prendre ses responsabilités, soit accepter et trouver des moyens pour faire avec cette réalité-là (et ce n'est pas une question d'aimer ou ne pas aimer, c'est la réalité), soit se mobiliser pour que lors des élections, on puisse peser, être pris en compte, être pris pour ce que l'on est, pour ce que l'on produit, et pouvoir travailler dans des conditions dignes.

Didier Perrier

Volonté politique. On va peut-être terminer là-dessus.

Je remercie le public d'être venu si nombreux cette après-midi, les intervenants pour la qualité de leurs interventions. Je remercie mes camarades d'Actes-Pro et tout particulièrement Viviane Captin, assistante de projets, le Cloître Saint-Louis et le Conseil régional de Picardie.

Je vous rappelle que les compagnies picardes jouent à Avignon, le programme est disponible.

Vive le théâtre, vive la vie, salut, portez-vous bien.